

# Bannadeg 31

UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barn. 56 000 Gwened

## SKINWEL JAPAN E BREIZH



Skeudenn : J.D. ROBIN oc'h ober kaoz gant teknikourien skinwel Japan.

Kresk a vo gant ar brezhoneg er skinwel... e Bro Japan Da filmañ ur c'hlas divyezhek e Lannuon e oa deuet kazetennerien japanat evit lidañ 45vet deiz ha bloaz diskleriadur "Gwiriou Mab-den"

N'eo ket bet lidet an deiz-ha-bloaz- se gant skinwel hon bro, ha n'eus kresk ebet amañ da c'hortoz evit c'hoazh.





-4-

## UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, strada an Tier-Barn, 56 000 Gwened

### KUZUL RANNVROEL AR YEZH (28 Even 1993)

Pedet e oa UGB da gemer perzh e bodadeg ar c'huzul-se e Roazhon e miz Mezheven. Sed ar skrid gallek roet ganimp d'an holl berzhidi.

#### SECONDE REUNION DU CONSEIL CONSULTATIF DE LANGUE ET CULTURE REGIONALES RENNES, LE 28 JUIN 1993

U.G.B. a formulé un certain nombre de propositions, lors de la réunion du 20 janvier 1993. Nous aimerions savoir quelle suite leur a été donnée. Rappel de ces propositions:

##### FILIERE BILINGUE

- 1.- Mise en place progressive d'une filière bilingue par secteur de collège de 300 élèves au moins.
- 2.- La formation annuelle des 36 instituteurs bilingues nécessaires pour faire fonctionner cette filière.

##### L'I.U.F.M.

- 3.- La modification des dossiers de recensement des candidatures à la formation à l'enseignement du breton ou en breton à l'I.U.F.M.
- 4.- Le traitement spécifique des candidatures à cette formation.
- 5.- Combien de candidats ont été retenus pour l'an prochain ?
- 6.- Bénéficient-ils de la bourse d'étude permettant leur regroupement à St-Brieuc ?
- 7.- Le concours externe prévoit-il désormais : une épreuve écrite de breton; une épreuve orale facultative (en plus de l'épreuve optionnelle écrite) ?
- 8.- La formation en breton est-elle portée à 200 heures par année ?

##### MATERIEL PEDAGOGIQUE

- 9.- Le centre d'édition spécialisé du C.D.D.P. de St-Brieuc est-il prêt à fonctionner, avec le personnel suffisant ?
- 10.- Quand sera coédité le matériel pédagogique de Diwan dont les classes bilingues de l'enseignement public ont un besoin urgent ?
- 11.- Une décharge de service a-t-elle été accordée aux professeurs de breton des sections bilingues des collèges participant à l'élaboration du matériel pédagogique à mettre au point ?

.../

-5-

##### SECOND DEGRE

- 12.- Le C.A.P.E.S. de breton sera-t-il bientôt rendu monovalent ?
- 13.- Les quatre options obligatoires du C.A.P.E.S. de breton seront-elles remplacées par l'option de culture bretonne que nous avons proposée ?

- 14.- La M.A.F.P.E.N. a-t-elle mis sur pied des stages longs (3 mois minimum) de formation de professeurs des diverses disciplines enseignées dans les classes bilingues du secondaire ?

- 15.- L'horaire de breton des filières bilingues a-t-il été porté à 10 heures dans les collèges ?

##### BREVET

- 16.- M. Jack Lang avait promis, début janvier 93, qu'une épreuve du brevet des collèges aurait lieu en breton. M. François Bayrou, le nouveau ministre, a décidé arbitrairement, à quelques jours de l'examen, de ne pas respecter la promesse de M. Lang.

Nous ne pouvons que dénoncer le manque de parole de l'Etat et le peu de cas qu'il fait des élèves se préparant à cet examen.

Quelle garantie avons-nous du rétablissement définitif de cette épreuve et, cela, dès l'an prochain ?

##### COMMISSION D'ETUDE MINISTERIELLE

- 17.- Vous annoncez, M. le Recteur, la mise en place par le ministre d'une commission d'étude sur le dossier des langues régionales, « qui examinera l'ensemble des problèmes » posés par l'enseignement des langues régionales.

Quand commencera-t-elle à fonctionner ? Pour quelle date doit-elle rendre ses conclusions ? Comment sera-t-elle composée ? U.G.B. demande à être partie prenante dans cette commission.

##### PLAN ACADEMIQUE

- 18.- La lettre de M. Lang du 24 novembre 1992 annonçait la mise au point d'un « Plan Académique de Développement de l'Enseignement des Langues et Cultures Régionales ». Quand ce plan sera-t-il publié pour la Bretagne ?

Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg  
26-6-1993

QUESTIONS ET REQUETES

P.3

1.- Que deviennent les "ateliers" de langue régionale prévus par le précédent ministre ? Sont-ils supprimés, tel qu'il nous le semble, par la publication des nouveaux horaires du cycle terminal, et remplacés par les options LV2 ou LV3, selon les séries ? Cette dernière solution nous paraît, d'ailleurs, préférable.

2.- Le Prococle d'accord signé en Ille-et-Vilaine l'an passé, relatif à la gestion de l'enseignement du breton dans le département, ne nous donne pas du tout satisfaction. Il ne sera pas renouvelé par U.G.B. s'il ne donne lieu à de profondes modifications de conception et de fonctionnement (cf. dossier spécifique par ailleurs).

3.- Pratiquement tous les ans, il y a problème au sujet des nominations de professeurs de langue bretonne et de l'organisation des postes. Cette année encore, notamment à Lorient, Vannes, Rennes, ... Ainsi, le poste de Vannes a été élaboré de façon tout à fait technocratique, en oubliant la personne qui devra effectuer les déplacements entre les 3 communes et travailler sur cinq établissements: 9H. dans 3 établissements de Vannes, plus 6 H. au lycée de Pontivy (distant de 55km de celui de Vannes) et 3H. au collège de Guéméné-sur-Scorff (situé à 21km de Pontivy, mais à 68 km de Vannes par petites routes et à 76 km par voies améliorées sur la moitié du parcours). U.G.B. qui connaît bien les enseignants et leurs aptitudes, est la mieux à même de conseiller sur les nominations, dans l'intérêt non seulement des personnels, mais surtout d'une bonne adéquation des intéressés au profil des postes ; c'est-à-dire dans la perspective de l'amélioration de la qualité de l'enseignement du breton, soit finalement dans l'intérêt du service public.

Or, les syndicats eux-mêmes, qui participent aux groupes de travail préparatoire et aux réunions du Comité Technique Paritaire Académique, se plaignent de « l'absence totale de concertation cette année ». Il faut, donc, abandonner une gestion purement bureaucratique et revenir à une gestion concertée de l'enseignement du breton. Nous demandons à y être associés, à être au moins consultés avant les nominations.

4.- L'Education Nationale gère l'enseignement de la langue bretonne, non dans la perspective de son développement, mais dans celle de son cantonnement dans des positions fragiles, remises en cause à l'occasion.

Nous attendons une autre politique, plus ouverte, plus généreuse, où l'on sentirait la volonté de l'Etat de donner satisfaction à toute la demande. Les syndicats remarquent également que « la dotation académique s'avère insuffisante pour satisfaire tous les besoins ». Il convient, donc, de la revoir et de l'élargir à la demande des élèves et des parents.

Unvaniezh ar Geleñnerien Brezhoneg  
21, straed an Tier-barn\_ 56000 GWENED



UNVANIEZH AR GELENNERIEI BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barn, 56 000 Gwened

QUESTIONS A M. BAYROU

Ministre de l'Education Nationale

\*

1.- Dans la perspective de définition d'une filière de formation d'instituteurs bilingues breton-français, nous avons fait une proposition de modification du concours de l'I.U.F.M. comme suit:

- Introduction au concours externe d'une épreuve écrite de breton, s'ajoutant à celles de français et de mathématique pour l'admissibilité (1ère partie);
- création d'une épreuve facultative orale de breton;
- maintien de l'épreuve optionnelle écrite de breton, ces deux dernières comptant pour l'admission (2e partie).

Nous aimerions savoir si une réponse rapide sera prise à ce sujet (la décision concernant l'épreuve de corse s'est faite en quelques jours):

- afin que les étudiants puissent préparer l'examen dès maintenant;
- afin que les professeurs puissent faire des cours adéquats aux épreuves.

2.- Quand disposerez-vous des conclusions de la mission d'étude chargée de faire le point et des propositions concernant l'enseignement des langues régionales ?

3.- Proposition complémentaire:

- création de cours de breton à la radio et à la télévision sur chaîne éducative, sous la responsabilité de l'Education Nationale .

La Commission Pédagogique de  
U.G.B.

Le 27/10/1993

PETRA NEVEZ EN IUFM ?

Abaoe tri bloaz bremañ e vez stummet ar gelennerien en "IUFM de Bretagne" (e gwirionez, hini pevar departamant hepken, rak un IUFM des Pays de Loire a zo ivez). Asambles en em gav eno e pemp kreizenn (Brest, Gwened, Kemper, Roazon ha Sant Brieg). Ar gelennerien eil derez, a veze stummet gwechall er CPR (Centre Pédagogique Régional) e Roazon, hag ar "gelennerien skolioù ("Professeurs d'écoles", da lavaret eo skolaerien) a veze, int, er skolioù Mistri (Ecoles Normales, aet da anaon...) abaoe ouzhpenn kant vloaz.

Petra 'zo cheñchet ? Evit gouarnamant ar PS e ranked war un dro uhelaat live ar studioù diouzh tu an danvez skolaerien, ha diouzh an tu all pouezañ muioc'h war ar vicher e-barzh stummadur ar gelennerien skolajoù ha liseoù. Dra ma ranker kaout live an aotreegezh (ha n'eo ket an DEUG ken) evit mont da skolaer ha dre ma vez pezet ar skolaerien kement hag ar gelennerien "Certifiés" hizviken, zo bet soñjet sevel ur "c'hultur boutin" a-benn tostaat an daou du an eil ouzh egile.

Kompez-digompez eo bet an hent evit an IUFM o paouez bezañ ganet. Ha kentoc'h digompez, gant an tu dehou o klask diskar ar pezh a oa bet kroget gant an tu kleiz, ha gant an diaesterioù a vil vern a zo bet evit klask lakaat paotred kozh ar bedagogiezh (re ar Skolioù Mistri) da genlabourat gant re ar Ouiziegezh (ar skolveuridi). Dispriz ha disfi a oa -hag a zo c'hoazh a-wezhioù-diouzh an daou du.

Ni, e brezhoneg, dre chañs pe dre skiant vat, ni 'zo en em dennet brav awalc'h eus ar marevezh trubuilhet-se. Da gentañ penn, oarvat, abalamour e oa un digarez kaer da grouiñ, da sevel un dra bennak nevez war dachenn ar stummadur, a oa chomet serret e-pad re bell n'eus ket bet brezhoneg er skolioù mistri a-raok ar bloavezhioù 70, hag ar CPR brezhonek zo deut... gant ar C'HAPES, e 1986).

Setu 'zo bet labourer start gant Rann ar Brezhoneg en IUFM, ennañ skolveuridi, ensellerien, kelennerien, kuzulierien, gant un tamm sach-blev gwech ha gwech all, met war-zu ur pall atav : stummañ ar muiañ posubl a gelennerien brezhoneg, hag ar gwellañ ma c'haller. E Sant Brieg eo bet lakaet ar greizenn karget eus ar brezhoneg, pezh ne vir ket ouzh ar c'hreizennoù all (estreet hini Roazon) da ginnig kentelioù evit an deraouidi. Perak e Sant Brieg, e Breizh Uhel ? Evit labourat gant Skol-Veur Roazon, hep bezañ re bell eus ar c'hlasoù ma vez kaset ar studierien d'ober stajoù pleustrif enno. Sañset atav...

Ne lavarint ket omp bet selaouet evel hon dije karet, na gant pennoù bras an IUFM, da dreist-holl gant re ar Ministrerezh - framm ar c'honkourioù a chom heñvel evit ar Frañs a-bezh, hag evit cheñch tra pe dra enno e vez ret tizhout ar Ministr : rener an IUFM pe ar rektor zoken a zo dic'halloud aze. Setu da heul pezh hon eus gallet tapout, hag ar pezh a chom da gaout

c'hoazh :

- Stummet e vez ar stajidi CAPES evel ar re all, daoust dezho bezañ daou hepken bep bloaz. siwazh, ar re o deus bet graet skol a-raok -pa vefe 'pad ur sizhunvezh nemeken- a vez roet dezho ur post 18 eurvezh diouzhtu, met ur reolenn hollek (ha droch !) eo. Met dont a reont d'en em stummañ d'ar merc'her memestra.

- Ar C'HAPES e-unan a vez prientet en IUFM St Brieg, dreist-holl gant kelennerien Skol-Veur Roazon II. Kaer 'zo bet displegañ e oa ezhomm bras a gelennerien brezhoneg, evel e matematik pe fizik, n'eus bet roet yalc'had ebet d'ar studierien evit prientif o C'HAPES, evel e vez evit an danvezioù-se. Ouzhpenn, ne vez ket awalc'h a dud o lakaat o anv evit ma c'houlennfer ez-sirius kaout muioc'h eget daou bost.

- Tu pe du e vez kavet a vloaz da vloaz un danvez skolaer pe zaou o c'houzout awalc'h a vrezhoneg evit heuliañ ur stummadur da vont da skolaer divyezhek. Met dre zegouezh hepken, rak betek-hen ne oa kota ebet evito ha ken dister all e chom bepred plas ar brezhoneg er c'honkour (un droidigezh brezhoneg-galleg, diwar ugent, o kontañ ar poentoù ouzhpenn dek hepken !)

Gallet 'zo bet memestra stummañ unan warlene ha div ar bloaz-mañ. Met hep ar skolaerien vrezhonek a vez diskoachet amañ pe ahont ne vije ket ebet awalc'h evit pourveziñ d'an holl postoù divyezhek.

- Ar bloaz-mañ evit ar wezh kentañ 'zo bet asantet gant pennoù an IUFM leuskel ur c'hota a ugent plas er bloaz kentañ evit studierien vrezhonek mennet da vont da skolaer divyezhek.

Pemzek zo bet klevet, daouzek zo bet dibabet, ha ne chom nemet eizh a-benn ar fin. Rak ret eo lavarout ne vezont ket paet ken er bloaz kentañ evel gwechall : ar c'honkour zo bremañ etre an daou vloaz, hag en eil bloaz hepken e vint kargidi (ur chañs war bevar !). Lod o deus bet ur yalc'had ; c'hwec'h zoken. C'hwec'h diwar ugent, a soñjed -a feur gant ar gont hollek- met c'hwec'h diwar eizh a-benn ar fin, pezh en deus lakaet enebourien daonet ar brezhoneg (a zo stank en IUFM koulz hag e lec'h all) da huchal. Bremañ ne chom dezho nemet ! tapout ar c'honkour, met o brezhoneg (120 eurvezh ar bloaz !) ne gonto ket kalz rak n'eus bet cheñchet netra en arnodenn. Geus : saozneg, luksembourgeg, gresianeg a-vremañ, iwerzhoneg, h.a... pe... korsek a c'heller kemer bremañ evit an arnodenn yezh dre gomz (Coef 1) met ar brezhoneg, forzh zo bet goulenn, a chom atav 'maez eus ar roll. Emañ ar studierien o klask stourm, gant USB-Dazont, UGB, ar sindikadoù met n'eus bet respont ebet betek-hen eus perzh ar rektor nevez, h.a. mall bras 'zo koulskoude.

Evit echuiñ e ranker lavaret 'zo bremañ da vezañ chalet muioc'h gant ar re a skolaerien divyezhek eget gant ar re nebet. Ya evel-se emañ, ken souezhus ha ma'z eo, rak klasoù divyezhek ne zigorer ket (ne c'houlenner ket !) nemeur abaoe ur prantadig amzer er vro-mañ !

Stefan MOAL  
Kenurzhier Rann ar Brezhoneg en IUFM

BODADeg KELENNERIEN AL LISEOU HAG AR SKOLAJOU  
E ROSTRENNEN D'AN 20 A VIZ DU 1993

Kelennerien brezhoneg al liseoù hag ar skolajoù a zo en em vodet d'an 20 a viz Du tremenet e skolaj, Edouard Herriot e Rostrenen, evit studiañ spisoc'h penaos emañ kont gant ar c'helenn brezhoneg ar bloaz-mañ.

Stadet o deus ne oa ket aet war wellaat an araezioù kelenn en 10 vloaz tremenet, daoust da niver ar skolidi o kreskiñ ingal, daoust d'ar gwellaadennoù kaset a-benn er c'helenn, er c'hlasoù divyezhek dreist-holl (Pegoulz e vo degemeret poelladennoù skrivet e brezhoneg en arnodennoù ?).

Goulenn a reont kenlabourat a-gevret gant ar Rektoriezh hag an Ensellerezh akademiezh a-benn :

- lakaat e pleustr an diarbennoù skrivet en testennoù ofisiel (ar renevezidigezhioù kelenn el liseoù),

- astenn kelenn ar brezhoneg dre ar vro. E Penn ar Bed, da skouer, n'eus nemet 25 skolaj publik war 64 o kinnig kentelioù brezhoneg.

- kretaat ar c'helenn brezhoneg e pep lec'h dre stabilaat anezhañ a vloaz da vloaz e-keñver an implij amzer, ar gelennerien h.a...

Diskleriet o deus ivez e oant kengret gant Sylvain Botrel en degouezh en em gav er mare-mañ, hag e c'hellloc'h lenn hiroc'h diwar e benn en niverenn-mañ eus ar C'Hannadig.

Bez e c'hellit kas ho menozioù hervez al lec'h m'emaoc'h o chom da :

- Sylvie MOAL Ti Bras 22700 LOUANEG
- Ronan TREMEL 34 straed an Argoad 29190 LENNON
- Yann Glaod MORVAN 34 straed La Théaudais 35780 LA RICHARDAIS
- Roland MOIGN 5 straed La Martinière 44700 NAONED
- François LOUIS 29 straed ar Peoc'h 56300 PONDY
- Yann TALBOT Presbital 22110 ROSTRENNEN (Evit ar skolioù kristen)

ACADEMIE DE RENNES

RENNES, le 11 juin 1993

LE RECTEUR

CAB/MH/PR

**BREZHONEG ER BREVED**

Monsieur RIOU

Président de l'A.P.E.E.B Trégor

Tal an Ilis

22300 LANNION

Monsieur le Président,

En réponse à vos différents courriers concernant l'Enseignement du Breton à LANNION et l'épreuve d'Histoire-Géographie au Diplôme National du Brevet, j'ai l'honneur de vous apporter les précisions suivantes.

Les dotations en heures de breton accordées aux établissements sont examinées chaque année, dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire, en fonction des effectifs prévisibles et des situations constatées l'année, voire les années précédentes.

L'examen de la situation au Collège Charles Le Goffic n'a pas permis de laisser 6 heures pour 9 élèves en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, de même au lycée en LV II on ne peut raisonnablement accorder que les 3 heures réglementaires aux 6 élèves inscrits. Pour la LV III l'octroi de 3 heures pour chacun des 3 groupes est également conforme à la réglementation. Les 7 heures accordées à la classe bilingue sont conformes à ce qui vous a été annoncé lors de l'audience de février au Rectorat.

Lier l'ouverture de la classe de seconde bilingue et les mesures habituelles de rentrée scolaire ne paraît abusif et de nature à provoquer une ambiguïté très dommageable.

Concernant l'épreuve d'Histoire-Géographie du D.N.B. en langue régionale, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a fait savoir qu'il ne l'envisageait pas pour cette session. Il va, en effet, mettre en place une commission d'étude sur le dossier langues régionales, qui examinera l'ensemble des problèmes. Il ne souhaite pas traiter chacune des questions individuellement. On ne peut donc pas interpréter la décision pour la session 1993 comme une décision définitive.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

LE RECTEUR,

Herbert MAISL

Sr. Ministre

CAB/BOC/SN/M • 932665/M  
V/Lettre du 15 juin 1993

02 SEP 1993

Monsieur le Conseiller général,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les modalités de passage en français des candidats au dispositif d'attribution du diplôme national du brevet des collèges.

La réglementation actuelle appliquée au brevet des collèges permet une évaluation de l'enseignement de langue et culture régionales dispensé en collège.

En effet pour les élèves des établissements publics et privés contractuels de la région Bretagne, la formation en langue et culture régionales peut être prise en compte pour l'attribution du diplôme dans la section collège, au titre de l'option affectée au certificat.

Cela étant, l'enseignement de langue et culture régionales ne peut être pris en compte que si les élèves ont bénéficié d'un enseignement spécifique pour lequel ils ont subi une épreuve d'examen en histoire-géographie.

L'introduction de la possibilité de composer en langue régionale, lors de l'épreuve d'histoire-géographie, est donc limitée de ce fait à un nombre restreint de candidats.

Il est à noter que les candidats qui ont subi une épreuve d'histoire-géographie en langue régionale, lors de l'épreuve d'histoire-géographie, sont considérés comme candidats en français.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller général, l'assurance de ma haute estime.

François BAYROU

Président du Comité Régional du Tourisme de Bretagne

22301 LANNION CEDEX

01 JUIN 1993

Sr. Ministre

REFCAB/LUT/MAN/MNT/01

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le dossier des épreuves d'examen en langue bretonne de la situation que vous m'avez exposée avec beaucoup d'intérêt.

Vous n'êtes pas à même de défendre l'enseignement des langues régionales. Je me suis exprimé sur ce sujet à plusieurs reprises devant la commission de la rénovation des lycées. Et il est envisagé de proposer aux élèves de la région bretonne des séries générales du lycée avec option langue régionale, et de considérer comme diplôme national le L2 / L23 et les langues régionales.

En ce qui concerne la possibilité d'organiser des épreuves d'enseignement général dans une langue régionale, un examen alternatif des règlements s'impose. La région bretonne est chargée de cette question. Les propositions qui seront retenues pour l'année 1993-1994 seront soumises à votre avis. Elles seront envoyées à votre bureau sans délai. Je vous prie de m'en tenir au courant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute estime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute estime.

François BAYROU

Monsieur Yvon BONNOT

Député-Maire de FERROS GUIREC

Président du Comité Régional du Tourisme de Bretagne

22301 LANNION CEDEX



Le 23 septembre 1993

M. François BAYROU  
Ministère de l'Éducation Nationale  
25357 PARIS (1) 07 SP

Objet: épreuve d'histoire-géographie en breton au brevet

Monsieur le Ministre,

Vous avez cru devoir annuler cette ouverture à la veille de l'examen. Cette décision a surpris et recroisé les espoirs des élèves bretons depuis la 6e qui'ils pourraient passer en breton cette épreuve d'enseignement général au brevet des collèges de juin dernier.

Vous avez cru devoir annuler cette ouverture à la veille de l'examen. Cette décision a surpris et recroisé les espoirs des élèves bretons depuis la 6e qui'ils pourraient passer en breton cette épreuve d'enseignement général au brevet des collèges de juin dernier.

Dans votre lettre, vous semblez ignorer la différence qu'il y a entre un diplôme national de langue régionale et un diplôme national de langue régionale. Ce diplôme national de langue régionale est un diplôme national de langue régionale. Ce diplôme national de langue régionale est un diplôme national de langue régionale.

Cet enseignement spécifique doit être nationalisé au brevet, on ne peut pas avoir un enseignement régional pendant quatre années, on enseigne aux élèves de la filière Bilingue dans les collèges bretons, on ne peut pas avoir un enseignement régional pendant quatre années, on enseigne aux élèves de la filière Bilingue dans les collèges bretons, on ne peut pas avoir un enseignement régional pendant quatre années, on enseigne aux élèves de la filière Bilingue dans les collèges bretons.

François BAYROU  
Président

# IKAS - BI

## Copies rédigées en basque au brevet, la honte...

Enbata - 14/10/93

Officiellement, elles devaient être "non corrigées", ce qui équivaut à un zéro. Après communication des copies, on découvre que des correcteurs de l'Education nationale les ont bel et bien notées. Zéros et points d'interrogation apparaissent pour les textes en euskara et quelques points sont généralement dispensés dès que le français est utilisé. Une méthode qui rappelle le "symbole" en vigueur dans les écoles, il n'y a pas si longtemps, et contre laquelle s'insurge Ikas bi qui en appelle aux tribunaux.

« **N**OUS venons enfin, après trois mois d'incessantes relances de la part des parents, qui auront menacé de saisir la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs), d'obtenir la communication des copies d'histoire-géographie que 8 élèves du collège Maurice Flavet de St-Jean-de-Luz ont "osé" rédiger en basque, le 30 juin 1993. Lors de la cession 92 de ce même examen, d'autres copies avaient été rejetées avec la mention "non corrigé" (ce qui équivaut à un zéro sur le relevé de notes). Mieux, les copies étaient toutes rédigées en basque, langue interdite d'examen bien que ce soit dans cette même langue que, cette fois-ci très officiellement, l'Education nationale leur dispense depuis la 6<sup>ème</sup> ce enseignement!

**Recours au tribunal administratif**  
Un recours avait été déposé devant le tribunal administratif de Pau dès le mois de septembre 1992, demandant l'annulation de cette décision. Mais le ministère de l'Education nationale, en fermant dans ses incohérences et ses contradictions, a toujours refusé jusqu'à ce jour de produire son mémoire en défense, bloquant ainsi de ce fait la procédure. Dans le même temps, et devant tant d'iniquité, c'est un véritable front de défense qui s'est constitué pour soutenir les droits de ces élèves et de leurs parents: pas un syndicat d'enseignants, pas une association de parents qui ne soit montée au créneau dans ce qui est devenu l'Affaire du brevet des collèges.

**Elèves sanctionnés**  
En janvier 1993, après l'annonce de la mise en place de plans de développement académique pour l'enseignement du basque et des langues régionales par J. Lang, alors ministre de l'Education nationale, la très officielle commission départementale de l'Education nationale avait annoncé par la voix de l'inspecteur d'académie, en présence du préfet des Pyrénées Atlantiques, que les élèves pourraient désormais choisir de composer l'histoire-géographie soit en basque, soit

en français. Mais dès le mois de juin 1993, le nouveau ministre de l'Education nationale, François Bayrou, faisait annoncer par ses services que les copies ne seraient pas corrigées, déclarant dans le même temps une mise à plat sur le sujet pour l'automne (une de plus). Et cette fois-ci ce sont huit élèves qui ont été sanctionnés.

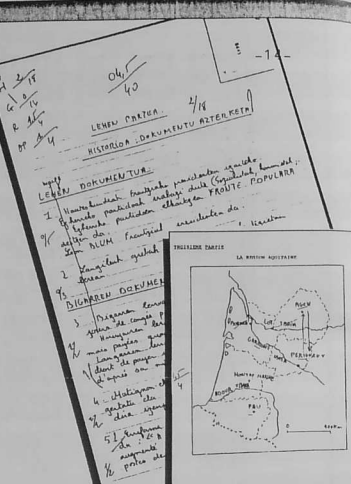
### Avec raffinement

A la place de la mention "non corrigé", les élèves et leurs parents découvrent aujourd'hui avec stupeur, mêlée d'incompréhension, le machiavélisme des correcteurs qui ont noté ces copies. Jugez plutôt!  
**Géographie:** les marges en face du texte en basque sont ponctuées de points d'interrogation et de zéros à chaque paragraphe. Seules des notes positives apparaissent en face d'une carte de l'Aquitaine que les candidats devaient compléter... à condition qu'ils l'aient fait en français. Garonne 1 point; Garona ou Garonne ibaiak 0(zéro); Adour 1 point; Adour ibaiak 0; Bordeaux 1 point; Bordele 0. Certaines cartes n'ont reçu qu'un demi-point, seul Périgueux étant "bien orthographié".

**Histoire:** Tous les candidats ont eu zéro sauf un qui a eu la bonne idée de ponctuer sa rédaction de deux citations "en français dans le texte", ce qui lui aura valu un généreux 218.  
**Résultats:** Malgré ces zéros dépeuplés, 5 des 8 élèves ont eu leur brevet (le zéro n'est pas éliminatoire). Des 3 qui ont échoué, 2 ont abandonné l'enseignement en basque. Mais n'est-ce pas cela que veulent le rectorat et le ministère à travers cette parodie de correction? Décridibiliser l'enseignement bilingue aux yeux des parents devient une stratégie comme une autre afin d'endiguer la vague bilingue! Quand l'inspecteur d'académie en réunion avec tous les partenaires de l'Education nationale annonce, mercredi 29 septembre, l'index menaçant et devant les deux chargés de mission envoyés par le ministre, une certaine érosion des effectifs dans deux écoles bilingues "qu'il aurait pu fermer" selon ses dires, n'est-on pas en droit de se demander si l'objectif n'est pas en train d'être atteint?

### Le prix de la honte

Même la parodie a un prix. Pour avoir communication des copies de leurs enfants, les parents auront dû payer 4 francs par photocopie, comme pour rajouter à leur rancœur un motif supplémentaire de se dresser à nouveau contre cette administration qui brise d'un zéro dans la marge la confiance et les attentes de ces parents et de centaines d'autres qui, demain, seront confrontés au même dilemme: interdire à leur enfant de choisir le basque pour rédiger leur examen ou accepter la sanction. Avant d'en arriver là, la justice qui peut maintenant être saisie devra se prononcer enfin... pas bi



### Fax

## Thierry Delobel: «pour un front commun Seaska-Ikas bi»

« **L**a affaire du brevet des collèges: un dossier qui reste, après plus d'un an de bras de fer pédagogique et juridique avec l'Education nationale, du domaine de l'enseignement bilingue public. Certes, à ce niveau, la mobilisation est exemplaire puisqu'elle atteint les élèves, les parents et les enseignants, tous syndiqués confondus! Il ne s'agit pas pour autant d'un domaine réservé, je m'interroge par exemple sur la discrétion des responsables de l'enseignement bilingue catholique en la matière alors que leurs élèves se trouveront bientôt confrontés aux mêmes problèmes... Quant aux élèves des ikastola, on ne peut qu'admirer la performance de ceux d'entre eux qui ont choisi de passer les épreuves du brevet en français et le courage de ceux qui ont composé en basque. Mais comment interpréter les récentes réponses des représentants de Seaska à la question: "Pouvons-nous imaginer un examen en basque?" et attendre que le ministre soit prêt à de tels changements? Le risque est grand, en évaluant l'attitude bulée des ministères Josip ou Bayrou, attitudes qui désorientent au brevet des collèges nos élèves et leurs parents, de voir se reproduire les mêmes blocages lors des épreuves du baccalauréat! La question du basque interdit d'examen peut-elle entrer en compte dans l'hypothèse d'une quelconque négociation? En l'absence d'opportunité, il ne m'appartient pas de juger mais l'actuel ministre est trop fin stratège pour ne pas faire, en la matière, des concessions d'aujourd'hui les acquis de demain. C'est pourquoi j'appelle aujourd'hui de mes vœux, dans cette affaire du brevet des collèges, le même consensus que le même front commun qui a réuni au printemps dernier les représentants de Seaska et d'Ikas bi autour du projet d'édition en basque de manuels d'histoire-géographie, soutenu par le conseil régional puis stoppé net par la direction générale des services du conseil général. Nous jugeons ainsi de la valeur des promesses et des engagements du nouveau ministre... ou de ses réelles intentions.



**«Le risque est grand de voir se reproduire les mêmes blocages lors des épreuves du baccalauréat.»**

Kavout a reoc'h amañ ul lodenn eus ur prezegenñ bet distaget gant François BAYROU, d'ar 25 a viz Here tremenet, e Parlamant Navarre e Pau. En deiz-se e oa bet degemeret gant Kuzul Jeneral "Pyrénées Atlantiques", hag eñ Prezidant, ar c'hevredigezhioù a zo o tifenn ar sevenadur okitan.

La réconciliation avec les racines n'est pas autre chose que la réconciliation avec soi-même et si je voulais faire un brin de philosophie, le chemin de l'identité n'est pas autre chose que le chemin de la psychanalyse pour un homme solitaire.

Et nous autres, Béarnais, Gascons, Occitans, ce que nous avons à apprendre, ce que nous avons à accepter et à aimer, c'est une des plus grandes traditions culturelles de l'Europe moderne.

Nous avons oublié et nous devons réapprendre ce c'est ici qui est née une des premières, si ce n'est la première démocratie de l'ère chrétienne. C'est ici, dans les Pyrénées, écrite en occitan, que nous avons eu la première constitution qui a donné aux paysans la dignité d'homme libres. Les fors d'Oloron, de Morlaàs, mais aussi de Jaca, de Pampléune, plus de six cents ans avec l'Habeas Corpus, une révélation de civilisation, ont décrété la protection des petits contre l'arbitraire des grands.

C'est ici, dans notre Occitanie, que les troubadours ont donné à la femme la place majeure ouvrant pour elle une porte demeurée fermée encore aujourd'hui dans tant et tant de sociétés.

Et ces visionnaires étaient aussi les plus grands poètes de tous les temps. Nous avons oublié qu'il y a sept cents ans, quand Dante Alighieri écrivait le Purgatoire, les seuls mots qui n'étaient pas en italien étaient en occitan: Je suis Arnaus qui pleure et vais chantant.

Et trois siècles plus tard, quand Marguerite de Navarre faisait rayonner depuis Pau et Nérac ce qu'il y avait de plus ouvert et de plus raffiné en Occident, c'était la même sève et la même richesse. Et sans parler de Noste Henric qui a donné aux rois de France et de Navarre la finesse et le sens politique, qui fit d'une monarchie épousée la plus grande de toute l'Europe. Voilà quel est notre héritage. Voilà quelle est notre vocation. Nous ne sommes pas les Béarnais du Béarn, nous sommes les Béarnais du monde, inventeurs de vérité, inventeurs de liberté.

C'est finit le temps de la honte. Commence, quand bien même il serait tard, quand bien même il serait difficile, le temps de la fierté.

Et la fierté n'est pas seulement une déclaration, même s'il faut que la déclaration soit première. C'est aussi une politique. Notre premier travail est celui de la transmission de la langue. Denis Pécassou m'a fait un grand honneur en dessinant mon portrait sur l'affiche de Sirois. Autour de moi, il avait aussi dessiné trois enfants qui me posaient la question majeure: "Est-il vrai monsieur le Ministre, que nous allons retrouver la langue à l'école?". A cette question, je n'ai qu'un mot à répondre: oui, nous allons retrouver la langue à l'école.

Nous ne pouvons forcer personne mais nous pouvons le proposer à tous et, dans cet effort, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Pour aller là où nous voulons aller, tous les chemins sont bons. Les Calandretas, l'enseignement bilingue, qu'il soit public ou privé, l'enseignement dans la langue et de la langue comme une discipline première ou matière à option, tout concourt et joue son rôle.

Mais cette serrure a besoin d'une clé et la clé ce sont les maîtres. Ici, je répond Alexis, à une question que tu m'a souvent posée:

Nous n'aurons pas de maîtres si nous ne faisons pas ce qu'il faut pour permettre aux professeurs qui connaissent la langue de revenir ici, alors qu'ils sont si loin que leur connaissance se perd et ne sert à rien. Je veux proposer une nouvelle politique d'affectation des enseignants afin que la connaissance d'une langue régionale, prouvée par diplôme universitaire, puisse donner priorité à une affectation dans sa région.

Après tout, cela donne bien priorité d'être parti dans un pays étranger dans une autre fonction. Pourquoi ne pas donner priorité aussi pour enseigner ce qu'il y a de plus intime dans un pays: la naissance de la langue.

Bien sûr que nous avons besoins de professeurs d'occitan et j'ai le projet d'augmenter le nombre des postes offerts au concours. Mais bien sûr nous avons besoin aussi de professeurs de mathématiques, de physique, d'histoire, de latin et de grec qui savent assez d'occitan pour enseigner, s'il le faut, leur discipline en occitan pour que nos fils et filles qui devront se plonger dans le bain de la langue puissent trouver les compétences qui répondront à leur attente.

Oh ! je sais, ce ne sera pas un raz de marée ! Ce sera d'abord un petit filet d'eau et puis peut-être un ruisseau, aussi petit soit-il, dans un désert fait fleurir la terre

Mais il y a une idée de plus. Les enfants de chez nous ne sont pas chez nous. Il y en a certains qui sont avec leur famille ailleurs en France, voire à l'étranger. Ceux-là ont besoin plus encore que ceux de Pau et de Bayonne de garder le contact avec le Pays. J'ai choisi, en tant que Ministre, de commencer une révolution. Je ne puis accepter que la possibilité d'apprendre telle ou telle option soit réservée à ceux qui ont la chance d'être scolarisés dans l'école qui peut offrir les options demandées.

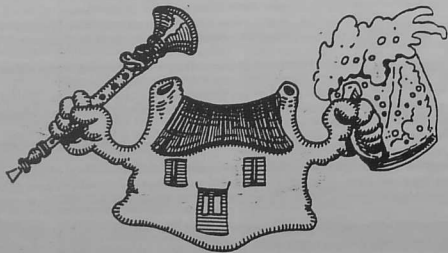
Il y a ici comme une injustice. J'ai demandé, la semaine dernière, au directeur du Centre national d'enseignement à distance de préparer par correspondance, par la télévision, un programme d'options qui seront offertes partout et à tous.

Au nombre de ces options, je veux qu'il y ait un programme d'occitan et aussi de basque, de breton, etc. Ainsi, où qu'ils soient, nos enfants pourront trouver un peu de notre pays.

\*\*\*\*\*  
TI AR BREZHONEG  
\*\*\*\*\*

15 RUE DES TOURELLES  
75020 PARIS  
PG: 43 64 63 33

\*\*\*\*\*  
DIGOR BEP GWENER ADALEK 19e30  
\*\*\*\*\*



TI AR BREZHONEG



## UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, strada an Tier-Barn. 56000 Gwened

### LES ENSEIGNANTS DE BRETON INQUIETS DES CONCLUSIONS DE LA MISSION SUR LES LANGUES ETHNIQUES

Une délégation de Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg (l'Union des Enseignants de Breton) a été reçue par la mission d'étude sur la question de l'enseignement des langues dites régionales en France.

U.G.B. se doit de faire savoir sa vive inquiétude quant aux résultats de cette étude. En effet, l'attitude des membres de cette mission manquait notablement d'ouverture. Alors qu'elle avait pour objectif de s'informer, nous avons eu droit à la critique systématique de toutes nos propositions.

Information prise, il en a été de même des autres délégations bretonnes et alsaciennes que nous avons pu contacter.

Dans ces conditions, U.G.B. émet les plus expresses réserves quant aux conclusions de cette mission et annonce qu'elle passera à l'action et invitera les autres minorités de l'Hexagone à la suivre, si des propositions significatives d'amélioration du statut et de la politique de l'enseignement du breton et des autres langues ethniques n'étaient pas adoptées.

U.G.B.  
03/11/1993



# UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, strada an Tier-Barn. 56 000 Gwened

Le 3 novembre 1993

M. François BAYROU  
Ministre de l'Education Nationale  
110, rue de Grenelle  
75357 PARIS (1) 07 SP

Monsieur le Ministre,

Une délégation de notre Union a été reçue par la mission d'étude sur la question de l'enseignement des langues régionales en France, que vous avez désignée.

Nous devons vous faire savoir que nous sommes particulièrement inquiets quant aux résultats de cette étude. En effet, l'attitude des membres de cette mission, celle de M. MULLER tout particulièrement, manquait notoirement d'ouverture.

Alors qu'elle avait pour objectif de s'informer, nous avons eu droit à la critique systématique de toutes nos propositions. Information prise, il en a été de même des autres délégations bretonnes et alsaciennes que nous avons pu contacter.

Dans ces conditions, nous émettons les plus expresses réserves quant aux conclusions de cette mission et nous devons vous annoncer que nous passerons à l'action et inviterons les autres minorités de l'Hexagone à nous suivre, si des propositions significatives d'amélioration du statut et de la politique de l'enseignement du breton et des autres langues ethniques n'étaient pas adoptées.

Nous espérons que vous saurez, vous, avoir l'attitude d'ouverture que nous attendons et retenir les propositions que nous vous avons faites, afin de satisfaire aux besoins et de répondre aux aspirations des élèves et des familles de Bretagne.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour U.G.B., son Président  
Tugdual KALVEZ

UNVANIEZH AR GFL

KARTIA YEZHOU EUROPA

UN BREZHONEG

51000 Gwened

1a 12 Juiliet 1993

M. Pierre MENICHERIE  
garde des sceaux  
ministère de la Justice  
13, place Vendôme  
75001 PARIS

Monsieur le Garde des Sceaux,

A l'occasion de la révision constitutionnelle en cours, vous avez refusé, le 23 juin 1993, que soit examiné l'amendement en allemand, "Loos, Virapoullé, Fuchs, Coulic, Kart et Meber", prévoyant que le sujet ne figurait pas à l'ordre du jour.

Pourtant, lors de la révision préalable à la ratification du traité de Maastricht, l'amendement portant "La langue de la République" a été examiné, et le projet gouvernemental avait notamment été examiné, adopté et intégré dans la constitution (article 2, alinéa 2).

Deux points, deux mesures. Fait-il y voir la volonté du gouvernement de laisser mourir à petit feu les langues régionales et disparaître une part importante de notre richesse linguistique? Au cours des débats du 23 juin dernier, portant sur la proposition de la République reconnaît et protège les autres langues régionales, vous avez déclaré que "la langue officielle de la République est le français" et que "la révision plus large" (de la Constitution) : "Je le répète, la révision plus large ne peut être étudiée à l'occasion d'une révision partielle de la Constitution". Vous avez déclaré que "peut y ajouter les langues régionales, dont je m'engage personnellement à assurer leur protection".

Nous voudrions savoir:

- de quelle manière vous tiendrez votre engagement d'assurer la promotion des langues régionales ?
  - quand vous comptez mettre à l'ordre du jour des débats la proposition ci-dessus ?
  - quand vous proposerez au Parlement de voter la signature de la Charte Européenne des Langues Régionales, et défendrez ce texte devant députés et sénateurs ?
  - votre action juridique dépend pour une large part, l'ave- nir de votre action législative des langues régionales. Elle conti- nuerait-elle en outre, à inclure la France dans le mouvement de connaissance de la diversité linguistique internationale. La Fran- ce ne peut-elle, en effet, demander la protection d'un statut dans certains pays européens et solliciter la défense du français par ces pays ?
  - votre action législative et votre action administrative en faveur de certaines langues régionales ?
- Nous attendons une action décisive prochaine de votre part, en prolongement de vos engagements et en écho au large consensus de l'opinion.
- Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour l'Union Bretonne  
Tugdual KALVEZ

## CHARTRE EUROPÉENNE : Patienter... ou agir.

Dans le précédent numéro de GEWAN nous vous avons présenté la Charte Européenne sur les Langues Régionales ou Minoritaires et le Comité Mosellan créé en sa faveur. Un nouveau gouvernement est en place depuis et celui-ci compte des signataires de l'Appel lancé par les comités de toute la France :

### Des signataires de l'Appel pour la Charte Européenne au Gouvernement

Il s'agit de M. Bayrou, occitaniste sans honte et Ministre de l'Éducation Nationale, de M. Lamassoure européen sans vergogne, élu du Pays Basque et Ministre des Affaires Européennes, ainsi qu'Alain Madelin. Notons également la présence de M. Puech, président du Conseil Général de l'Aveyron qui avait comme d'autres Conseils Généraux adopté une motion demandant au gouvernement de la France de signer la Charte Européenne. Messieurs Bayrou et Lamassoure occupent donc des postes-clé qui pourraient leur permettre d'obtenir du gouvernement ce qu'il réclamaient avec nous du précédent gouvernement.

Ne soyons pas dupes pour autant, aucun engagement précis n'a été pris par personne sur cette question et de promesse électorale il ne fut point question, sauf celle de l'UDF par l'intermédiaire de M. Lamassoure (Cf. GEWAN N° 37) lors du colloque du Sénat du 17 février dernier intitulé "Langues de France, langues d'Europe, bilan et perspectives". Aussi la lenteur avec laquelle notre gouvernement actuel s'ouvre à la question n'est pas pour nous surprendre et ne nous incite pas à l'optimisme à tout crin.

### Des contacts lents à nouer

Une lettre précisant la demande commune des Comités pour la Charte Européenne et le respect des droits linguistiques a été envoyée le 15 avril à M. Bayrou et M.

Lamassoure et restée à ma connaissance encore sans réponse. Pourtant le 3 octobre 92, à Irissari au Pays Basque, ces deux derniers faisaient les déclarations suivantes :

M. Bayrou : "J'approuve et je soutiens les efforts faits pour sauver le basque dans les écoles. Je considère que le travail des Ikastolas (écoles basques associatives) a été positif, de même que j'approuve le travail des écoles bilingues, publiques ou privées. Je suis prêt à mettre les actes en accord avec les paroles. Je suis prêt à faire en sorte qu'il y ait égalité totale de traitement entre ces écoles et les autres. Je m'exprime au titre de président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques".  
M. Lamassoure, à propos de la signature de la Charte européenne : "Si ce n'était pas fait cet automne, nous serions impardonnables si nous ne le faisons pas au printemps prochain".

### Attendre...

Evidemment, les responsabilités ministérielles de nos deux ministres les obligent à une concertation interministérielle. Nous attendons cependant toujours leurs intentions, malgré une nouvelle lettre envoyée par notre coordinateur le 6 mai dernier à Messieurs Balladur, Bayrou, Lamassoure, Madelin et Puech, accompagnée d'un nouveau paquet de signatures.

### ...ou agir ?

Aussi, le 6 juin dernier plusieurs comités - dont le Comité Mosellan - ont adressé une demande d'entrevue collective à M. Lamassoure, notre

interlocuteur privilégié puisque favorable à notre action et se trouvant aux côtés du Ministre des Affaires Étrangères, compétant pour les conventions internationales. (De même, c'était Mme Guigou, aux Affaires Européennes qui avait hérité du dossier dans le précédent gouvernement).

C'est avec impatience que nous attendons la réponse du Ministre en constatant qu'il faut moins de temps pour qu'un nouveau projet de loi sur la langue française soit annoncé par le Ministre de la Culture (et de la francophonie).

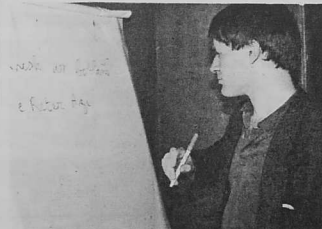
### Quelle francacophonie !

A propos de la défense de la francophonie, faisons ici deux remarques. L'uniformisation linguistique et culturelle de la France, à l'heure de l'ouverture européenne nuit à la crédibilité de ceux qui veulent préserver l'usage du français dans les institutions européennes au nom du respect de la diversité culturelle (c'était l'objectif affirmé de la modification l'article 2 de la Constitution. Voir GEWAN N° 36). D'autre part il est clair que la promotion et l'usage d'une langue régionale, c'est à dire l'existence d'un véritable bilinguisme quotidien, peut être extrêmement utile à l'apprentissage, même précoce, des langues étrangères. La pratique et la valorisation des langues dites minoritaires ne sont pas source d'enfermement ou de repli sur soi, bien au contraire, elles rendent nécessaire en même temps qu'elles facilitent l'acquisition d'autres langues.

Et enfin, sur le plan législatif, si la

## AFER SYLVAIN BOTREL

### Bombage militant en 89 : le prof de breton saute en 93 !



Sylvain Botrel assurait 3 h 30 de breton et 1 h 30 d'histoire-géographie.

**Sylvain Botrel n'est plus prof. Il n'est même plus titulaire de la partie théorique de son CAPES. Le ministère de l'Éducation nationale vient de le lui signifier. La raison ? Une inscription d'une condamnation à son casier judiciaire a alerté le ministère. Il avait barbouillé, voilà quatre ans, des bâtiments publics rennais. Le Lannionnais ne se doutait pas qu'en 89 il avait utilisé une... bombe à retardement.**

Flashback. En juillet 89, Sylvain Botrel se sent l'âme militante. Il a 22 ans et participe à Rennes à une manifestation en faveur du développement des panneaux routiers bilingues. Inévitablement, lui et quelques autres barbouillent des inscriptions ici et là. Logiquement la justice s'empare de l'affaire. Et Sylvain Botrel est condamné à deux mois de prison avec sursis et 2.500 F d'amende.

### Un stagiaire apprécié

L'affaire aurait pu en rester là. Banale, somme toute, dans une région où les bombages font partie de la panoplie traditionnelle du manifestant, qu'il soit marin, paysan ou bretonnant. Justement, Sylvain, lui, est bretonnant. Au point de vouloir passer le CAPES de breton en juin 93. Avec succès. Il obtient en effet la partie théorique. Et en septembre il entre au lycée Le Dantec de Lannion pour enseigner, dans le cadre de sa formation pratique, six heures dans la classe de seconde bilingue en breton et histoire-géographie. Classe qui vient d'ouvrir et qui n'est que la suite normale d'une filière lancée voilà dix ans en maternelle. En matière de classes bilingues, Lannion fait figure d'exemple en Bretagne. Les parents s'en réjouissent. L'inspecteur d'académie lui-même s'en félicite, voilà quelques mois à Lannion lors du dixième anniversaire de cet enseignement.

Parallèlement, Sylvain Botrel, originaire de Corseul, suit des cours à l'IUFM de Saint-Brieuc. A Lannion comme à Saint-Brieuc,

proviser ou directeur, chacun est satisfait de son travail. « C'est un stagiaire correct, normal, sympathique », confie M. Klappa, responsable de l'IUFM.

### A la recherche d'une issue juridique

Et patatras ! Le joli scénario qui aurait pu conduire Sylvain Botrel à devenir définitivement professeur s'écroule. Le ministre de l'Éducation Nationale, par un courrier du 27 octobre lui rappelle cette inscription au casier judiciaire. « Incompatible avec l'exercice de la profession d'enseignant », lui écrit le directeur des personnels enseignants. Le courrier informe le Trégorrois que son avis d'affectation est annulé. Et qu'il perd le bénéfice de son admission au CAPES. « Je ne suis plus rien ! » se lamente le jeune homme.

C'est une application purement mécanique de la loi », expliquent unanimement le proviseur lannionnais et le directeur du brochin. Lui qui oblige le ministère à examiner le casier de tout jeune stagiaire. « Ils ont eu mon casier en juin, et c'est maintenant qu'ils prennent des mesures », s'étonne Sylvain Botrel.

L'affaire en tout cas émeut sérieusement l'importante communauté bretonnante lannionnaise. « Personne ne veut porter atteinte aux bretonnants, c'est une règle qui s'applique à tous les fonctionnaires », se défend M. Klappa. Parents d'élèves, enseignants, organisations syndicales se sont réunis mardi soir pour soutenir le prof de breton. Tous cherchent une issue juridique à ce dossier. Sylvain Botrel a ainsi adressé un courrier, voilà deux jours au procureur de la République de Rennes pour solliciter un réexamen de son cas, et demander une non-inscription au casier. Démarche d'ailleurs tout à fait classique, qui, soit dit en passant, aurait pu se faire dès 89, lors de l'audience. Cette précaution aurait évité ce rebondissement tardif.

Il reste à savoir si la non-inscription sera désormais acquiescée, et, surtout, si elle aura un effet rétroactif. Dans le cas contraire Sylvain Botrel aura perdu son CAPES. Et quelques années.

Pierre GAUDIN

Tél. 18/11/93



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21 straed an Tier-Barn 56000 Gwened

Le 13 novembre 1993

M. GABORIAU  
Directeur de l'I.U.F.M. de Bretagne  
153, rue St-Malo  
35043 RENNES Cedex

OBJET: annulation du C.A.P.E.S. de M. SYLVAIN BOTREL

Monsieur le Directeur,

Nous avons appris avec étonnement l'annulation ministérielle de la décision de justice en date du 27 octobre 1993 du C.A.P.E.S. de Breton de M. SYLVAIN BOTREL.

Nous sollicitons votre intervention, dans cette regrettable affaire, auprès des Ministres intéressés.

1.- Après du Ministère de la Justice, pour obtenir que la suppression de son casier judiciaire, adressés a été l'objet, soit retiré de son casier judiciaire.

En effet, il a été condamné, en juin 1989, à une amende et à deux mois de prison avec sursis pour avoir peint un slogan sur le mur extérieur de la faculté de droit de Rennes. La peine semble bien lourde pour un délit dont nombre d'étudiants de cette faculté ont été condamnés, sans être inquiétés.

Il faut également mentionner que M. BOTREL, à l'occasion d'une suppléance dans un établissement privé, a dû produire la copie du bulletin de son casier judiciaire. Or, le document qui lui a été retourné par l'administration concernée est le bon.

C'est donc en toute bonne foi qu'il s'est présenté au concours.

S'il ne pouvait bénéficier de la mesure de grâce rétroactive demandée au premier paragraphe ci-dessus, il conviendrait, si possible, de solliciter la suppression de son casier judiciaire, le terme échu des cinq années légales intervenant seulement en juin 1994, afin qu'il puisse, au minimum, se représenter au C.A.P.E.S. 1994...

2.- Après du Ministère de l'Éducation Nationale, afin que M. BOTREL puisse bénéficier de la mesure de grâce rétroactive, et suivre les cours de l'I.U.F.M., sans préjuger des décisions du ministère de la Justice.

Cette annulation est non seulement préjudiciable à M. BOTREL, mais également à l'enseignement de la langue bretonne de M. Lannion, qui se trouvent privés de professeur.

Monsieur le Directeur, nous vous remercions à l'avance pour votre compréhension et votre action, et vous prions de croire en nos sentiments respectueux les meilleurs.

Tugdual KALVEZ  
Président de U.C.B.



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21 straed an Tier-Barn 56000 Gwened

Le 14 novembre 1993

M. GABORIAU  
Directeur de l'I.U.F.M. de Bretagne  
153, rue St-Malo  
35043 RENNES Cedex

OBJET: annulation du C.A.P.E.S. de Breton de M. Sylvain BOTREL

Monsieur le Directeur,

Suite à ma lettre d'hier, il me faut vous faire savoir que M. Sylvain BOTREL a fait appel de la décision ministérielle, par l'intermédiaire de son avocat.

Cette procédure, dite requête en non inscription au bulletin numéro 2 du casier judiciaire, suspend l'application de la décision ministérielle.

Il convient, donc, dans l'attente de la décision de justice, de conserver M. Sylvain BOTREL sur son poste et dans sa formation à l'I.U.F.M.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Tugdual KALVEZ  
Président



UNWANNIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

An Dornenn : 21, Boulevard de la Gare, 56000 Rennes

Le 15 novembre 1993

M. Pierre MEHAIGNERIE  
Cardo des Sceaux  
110, Rue de Grenelle  
75004 PARIS

OBJET: annulation du C.A.P.E.S. de M. Sylvain BOTEHEL

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 27 octobre 1993 (réf.: DPE 12/JTC/SS/N°4408), parvenue à l'I.U.F.M. de Rennes le 5 novembre 1993 et transmise à l'Université de Bretagne Occidentale, M. Sylvain BOTEHEL, professeur certifié stagiaire de breton à l'I.U.F.M. de Brest, a été condamné à l'annulation de son admission au C.A.P.E.S. de breton, obtenue à la session 1993.

L'intéressé a été condamné, en juin 1989, à une amende et à deux mois de prison avec sursis pour avoir peint un slogan sur le mur de la faculté de droit de Rennes. La peine semble bien avoir été exécutée. L'intéressé a été condamné à l'annulation de son admission au C.A.P.E.S. de breton, obtenue à la session 1993.

Lors du procès, son avocat avait demandé de demander que la mention ne figure pas à son casier judiciaire, ce qui est souvent accordé pour des délits mineurs.

Aussi, remettre en cause la carrière de M. BOTEHEL pour un délit aussi mineur, reviendrait du juridisme ou de la volonté de le châtier et de le faire lourdement.

.../...

En outre, l'annulation du C.A.P.E.S. de notre collègue est non seulement une sanction excessive, mais elle est également contraire à la langue bretonne, dotée déjà de si peu de postes et de professeurs. Les langues régionales ont subi de nombreuses atteintes et il est regrettable que le breton ne soit pas traité de manière plus positive.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'intervenir auprès de votre collègue de la Justice, pour que soit retiré du casier judiciaire de M. BOTEHEL la mention de son délit et de sa condamnation, et vous remercions à l'avance pour votre compréhension.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Gudual KALVEZ  
Président de U.C.B.

UNWANNIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

An Dornenn : 21, Boulevard de la Gare, 56000 Rennes

Le 15 novembre 1993

M. François BAYROU  
Président de l'Assemblée Nationale  
110, Rue de Grenelle  
75004 PARIS 7

OBJET: annulation du C.A.P.E.S. de M. Sylvain BOTEHEL

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 27 octobre 1993 (réf.: DPE 12/JTC/SS/N°4408), parvenue à l'I.U.F.M. de Rennes le 5 novembre 1993 et transmise à l'Université de Bretagne Occidentale, M. Sylvain BOTEHEL, professeur certifié stagiaire de breton à l'I.U.F.M. de Brest, a été condamné à l'annulation de son admission au C.A.P.E.S. de breton, obtenue à la session 1993.

L'intéressé a été condamné, en juin 1989, à une amende et à deux mois de prison avec sursis pour avoir peint un slogan sur le mur de la faculté de droit de Rennes. La peine semble bien avoir été exécutée. L'intéressé a été condamné à l'annulation de son admission au C.A.P.E.S. de breton, obtenue à la session 1993.

Lors du procès, son avocat avait demandé de demander que la mention ne figure pas à son casier judiciaire, ce qui est souvent accordé pour des délits mineurs.

Aussi, remettre en cause la carrière de M. BOTEHEL pour un délit aussi mineur, reviendrait du juridisme ou de la volonté de le châtier et de le faire lourdement.

.../...

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'accorder à M. BOTEHEL le retrait de son casier judiciaire de la mention de cette peine, avec effet rétroactif, et vous remercions à l'avance pour votre compréhension.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Gudual KALVEZ  
Président de U.C.B.



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

An Douarvez, 71, rived ar Ruz-Bann, 56000 Lorient

Le 23 novembre 1993

M. J.-Y. COZAN  
Conseil Général  
25, bail Duplex  
29196 Brestak nebebs

Monsieur le Député et cher compatriote,

Vous trouverez avec la présente un dossier concernant Sylvain Erme, un jeune bachelier breton, qui vient d'être exclu de l'Education Nationale. Erme est un jeune homme de 21 ans, originaire de Lorient. Alors qu'il était étudiant, il avait peint, en 1989, un slogan sur le mur de l'université de droit, à Rennes, ce pourquoi il a été condamné à une amende de 2.500F, et à 2 mois de prison avec sursis.

Son avocat avait oublié de demander au Parquet des copies précises des figures passées à son casier judiciaire, ce qui est accordé aux délinquants mineurs. C'est la raison pour laquelle son C.A.P.E.S. de droit a été refusé. Erme a demandé la réévaluation de son dossier de candidature sur le terrain, au lycée Le Bontec de Lannion, et à l'I.U.F.M. de St-Brieuc.

Il a fait depuis la demande de non-inscription au bulletin numéro 2 du casier judiciaire, auprès du Procureur de la République de Lorient. Il obtiendrait satisfaction, ce serait au plus tôt en janvier 94.

Pour l'heure, il se retrouve au chômage et ne peut poursuivre ses études. Il a demandé à l'Education Nationale de lui faire passer son dossier à l'Education Nationale. Il faudrait qu'elle intervienne rapidement, car l'Education Nationale semble vouloir agir comme s'il ne devait plus réintégrer le corps des certifiés.

Or, c'est un excellent bretonnant, qui a de bonnes qualités pédagogiques. Par ailleurs, s'il n'était pas réintégré, ce serait un exemple de dépression de breton de perdu, alors qu'il y a tant de jeunes bretonnants qui ont des difficultés à s'insérer en ce qui concerne...

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir intervenir directement auprès de M. Pierre MEHAENNEC, Directeur Général, et François BAYROU, ministre de l'Education Nationale, pour obtenir un règlement rapide de cette respectable affaire.

Vous en remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député et cher compatriote, l'expression de mes sentiments bretons les meilleurs.

Ruedual KALVEZ  
Président

## Le breton à l'école : 21.000 élèves de la sensibilisation au bilinguisme

La langue bretonne, officiellement reconnue par l'Education Nationale depuis 1976, est accessible de la maternelle au bac dans des conditions très variables. Le nombre des élèves concernés est en augmentation et l'année qui s'achève a marqué un regain d'intérêt de la part des parents et des enseignants. Avec l'aide active (ou mesurée...) de l'Education Nationale.

Approcher le nombre d'enfants découvrant ou apprenant la langue bretonne à l'école n'est pas chose facile, car le détail des bilans laisse apparaître des réalités bien différentes selon les sites, les cycles et les types d'enseignement.

### Public, privé, Diwan

Dans le public, 11.844 élèves sont concernés par le breton : 7.889 écoliers, 2.748 collégiens et 1.207 lycéens. Les chiffres sont un peu moins précis dans le privé mais on peut cependant estimer à 8.300 le nombre des élèves concernés dont 720 collégiens (uniquement 6ème-5ème) et près de 300 lycéens. Il convient d'y ajouter les 938 élèves de Diwan (843 en maternelle-primaire et 88 en collège).

Au total, plus de 21.000 élèves ont donc reçu en 92-93 une formation à la langue et à la culture bretonnes. Un nombre assez conséquent qui est cependant à rapprocher de celui des élèves potentiellement intéressés de la zone dite « bretonnante », soit environ 350.000 (sur les 624.000 de l'académie). A mettre également en rapport avec les 250.000 personnes parlant quotidiennement le breton et les 650.000 le comprenant (\*).

### La sensibilisation : surtout en primaire

Pas de confusion cependant sur la nature de l'enseignement car la différence est énorme entre une heure d'initiation au breton par semaine et 13 h hebdomadaire en breton.

La grande majorité de ces élèves ne bénéficie en fait que d'une sensibilisation aux richesses culturelles régionales par le vecteur de la langue. Dans l'enseignement élémentaire, elle concerne désormais en zone bretonnante autant d'élèves (de l'ordre de 12.000) que les autres apprentissages précoces aux lan-

gues vivantes (anglais et allemand).

Possible en maternelle, mais surtout pratiquée en primaire, l'initiation au breton se poursuit (ou débute pour certains) au collège, plus particulièrement en cinquième et sixième. L'année suivante, le jeu des options fait littéralement fondre les effectifs.

### Option : quelques points au bac

Pour les plus motivés (environ un sur quatre), les choses sérieuses commencent de fait en quatrième où ils ont la possibilité (mais dans un nombre très réduit de collèges) de choisir le breton en « langue vivante 2 » ou en option facultative. Ils maintiendront ensuite leur option jusqu'en terminale (soit en LV2 ou LV3). Les élèves qui proviennent d'établissements où il n'existe aucun enseignement de breton peuvent en commencer l'étude en seconde.

A noter, d'après les statistiques, un très net regain d'intérêt pour l'enseignement facultatif du breton en classes terminales (trois fois plus d'inscrits qu'en première dans le public !). Rien n'est à négliger pour grappiller quelques points au bac...

### Un nouveau venu : la filière bilingue

Si elles qu'elles soient, ces approches ne garantissent évidemment en rien, selon les spécialistes, la pérennité de la langue ; la voie royale étant en ce domaine la filière bilingue.

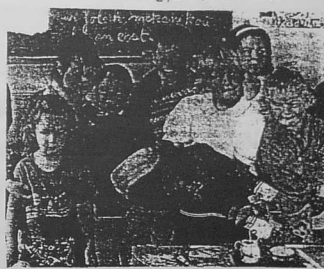
Seule véritable nouveauté de ces dernières années, elle permet d'étudier certaines disciplines en breton de la maternelle à la troisième. Diwan a ouvert la voie aux forces (breton à 90% dans le premier degré, bilingue à dominante breton au collège). Les réseaux traditionnels ont pris le relais avec une pédagogie différente.

Une voie royale mais étroite puisqu'elle ne scolarise que 826 jeunes bretonnants dans une vingtaine d'établissements. Le public est en pointe avec trois fois plus d'élèves en filière bilingue que le privé, certains ayant atteint cette année le niveau du brevet.

Notons aussi que, toutes approches disciplinaires confondues, l'offre reste très inégale selon les zones, mais comme on le lira demain, de nombreux projets de développement existent pour la rentrée prochaine.

Fanch Olivier

\* Selon une enquête universitaire récente de F. Broudic.



Les vacances étaient déjà dans l'air... Un moment de détente devant le photocopieur pour quelques élèves bretonnants de l'école privée de Guissény.

## A Sainte-Jeanne-d'Arc de Guissény, un écolier sur cinq parle breton

GUISSÉNY (29). « Ils sont plus sociables car ils vont d'une classe à l'autre rejoindre ceux qui parlent qu'une langue. Ils s'habituent à avoir plusieurs professeurs. Dans les évaluations, ils sont en général meilleurs. Ils ne font aucune confusion avec le français. Au contraire, ils chassent eux-mêmes les bretonnismes... »

Pour Jeannette Rivoalen, directrice de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc de Guissény, c'est clair, tant en maternelle qu'en primaire, les classes bilingues présentent énormément d'avantages pour les enfants.

### Le suivi personnalisé

Malgré le manque de matériel pédagogique et les difficultés de formation pour les enseignants, la petite école nord-finistérienne poursuit dans cette voie qui, selon Mme Rivoalen, « colle parfaitement avec la rénovation du primaire, les cycles et le suivi personnalisé des enfants ».

De dix élèves à l'ouverture en septembre 90, le groupe (de maternelle au CE 2) est passé à 23 cette année et un déboullement de classe est prévu à la rentrée. La filière accueille donc

actuellement un élève sur cinq à raison de 13 heures de classe en breton par semaine (les matières d'éveil, artistiques, sportives et la moitié des cours de maths). Avec un niveau de plus chaque année, dans deux ans, les premiers élèves bilingues de « Guissény » iront rejoindre ceux des autres classes bilingues catholiques du Léon (Pabennec, Cléder et Lesneven) en sixième au collège Saint-François de Lesneven.

### Le breton en aux

Le développement des classes bilingues apparaît désormais naturel dans une région où la langue celtique est toujours parlée quotidiennement : « On sent que plus de la moitié ont le breton en eux, précise leur institutrice, mais le gros du travail se fait à l'école ». Les autres captent très vite la langue et entraînent leurs parents à la lire, à l'écrire, ou à l'apprendre à leur tour...

Un effet d'entraînement qui va aussi plus loin : à Sainte-Jeanne-d'Arc, la filière bilingue n'a-t-elle pas permis d'enrayer la lente perte d'effectifs qui mine toutes les écoles rurales ?

## Une implantation très inégale

L'implantation des établissements présentant ou enseignant le breton est très inégale. Dans le public, les points forts sont le villa de Lannion, le triangle du Centre-Bretagne Rostrren-Le Faouët-Pontivy et l'agglomération de Lorient, mais la pointe armoricaine traîne le pas. Dans le privé par contre, le finistère (Léon en tête) mène très largement le train suivi par une région de Vannes très dynamique, le Trégor semblant se réveiller...

RÉGION  
de BRETAGNE  
DOCUMENTATION

**KLASOU DIVEZEK PUBLIK : UN NIVER BRAS A VUGALE OZHIPPEN EVIT AN DISTRO-SKOL**

Bep bloaz da vare an distro-skol e vez difennet stad an izoù er c'hlasoù a vez kinniget enno ur glemmadrezi gallek-brezhonek. Diwar an diblenn a vo kavet amañ da c'heul, e cheller ober an evezhiadennoù-mañ :

• En holl e Breizh, e breizh 772 burtl skoliataet en heñterioù-se : abaoe warfenn ez eus bet 20% abalamour d'un niver brasoc'h a vugale er skolioù izañ, ha da zigoradur klasoù nevez.

• Digoret ez eus bet pevar c'hlas nevez, e skolioù mamm e ROAZHON, ROSMORZ, ROSTREN ha PLOMEUR, hag unañ er skol kentañ d'ez e SARZHAN-ER-BORE. E breizh 772 burtl skoliataet en heñterioù-se : abaoe pevar bloaz gant ar familhoù.

• E pemp skolioù eo bet kresket ar glemmadrezi er c'hlasoù etre ar fivel hag an henc'h-klass gant skolioù c'hredidiñ kentelioù brezhonek hag kentelioù istor a brezhonek. Evit ar wech kentañ ivez ez eus ur c'hlas o vont en-dro e gis-se an ul lise e Lannion.

• Abaoe warfenn ivez ez eus bet digoret div skol nevez gant ur c'hlas (e Plomeur hag e Santar) ar pezh a zo ur pezh kentañ evit an hentenn gik er blavaezioù da zont.

• Evit ar wech kentañ ivez, abaoe blavaezioù, ar goulennoù a oa bet graet gant henc'h-klass a zo sevenet en holl skolioù pe odest : skolaerien divyezhek, barrek a brezhonek, barrek a galleg, barrek a saoneg, barrek a spagnoleg, barrek a saoneg no departamant ar Mezhban a c'hem war-lec'h : mankoù a ra evit kent un hanter-bloaz e Breizh evit ma yale mat en dro ar c'hlasoù, goulennet ez eus ivez ur mestri-bale hag ur skolarer ZIL.

Gant ar c'hloz nevez-se, e veller kendalc'heted an enseniñ evit ar skolioù divyezhek e distro-skol. Diwar-se e c'houlenn an APEEBIKTKB e vefe savet ur evit-bojillorezi hag ur raktrou bras evit diorren kelenner ar brezhoneg er vro, evel ma vez graet gant ar departamantoù, ar c'henoù, hag ar stad az-lvoud kentelioù yezhoù estren er c'hentañ derez.

Diwar an holl skolioù ha kerdadoù, gant e Breizh, eo anat eo bras neuzbet an niver skolioù a vo kelenner er c'hlasoù divyezhek hag e vez sellet ouz ar brezhoneg gant an dud e Breizh evel ur parzh kentañ eus he fersonnelezh.

GS Kelleter nevez : re vray oa an diblenn ludennoc'h adarre e ROSTREN. Nevo ket bet digoret ar skol vamm nevez, deoust d'an 31<sup>a</sup> vugale enskivei, ha deoust d'un den barrek da gemer ar post ar paotr-er-ve.

Henry Hertz/KTRB

- 28 -  
Hollad :  
773  
Kresk =  
7-20%

FABREZ	KLAS	NIVER A VUGALE
KAWAN	Skol Vamm	14
TREGASTELL	Skol Vamm	15
LANNON	Skol Vamm	4374
	Kentañ derez	81
	Strolig	42
ROSTREN	Skol Vamm	36+1
	Kentañ derez	4
	Strolig	4
PAVU	Skol Vamm	23
	OS + CP + CEI	24
LANDERNE	Skol Vamm	15
	Kentañ derez	13
PLOMEUR	Skol Vamm	19
	Strolig	7
STRIWALL	Skol Vamm	9
	Kentañ derez	14
DOUARNENEZ	Skol Vamm	25
	Kentañ derez	23
ROAZHON	Skol Vamm	28
	Kentañ derez	55
	Strolig	40
FONDI	Skol Vamm	19
	Kentañ derez	16
	Strolig	6
LANNISTER	Skol Vamm	45
	Kentañ derez	25
	Strolig	9
SARZHAV	Kentañ derez	12
	Strolig	17
BRECH	Skol Vamm	21
	Kentañ derez	13
GWIDEL	Skol Vamm	17
	Kentañ derez	3

773

**LANUON**

**Au tour du lycée d'accueillir des cours en breton La filière bilingue se développe**

Près de 180 élèves ont fait cette année leur rentrée dans les classes bilingues français-breton de Lannion. En maternelle et primaire, au collège Charles Le Goffic, et enfin au lycée Félix Le Dantec. Le bilinguisme à l'école est en plein essor.

L'Association des parents d'élèves de l'enseignement du breton (APEEB) organisait sa rentrée scolaire, avec quelques jours de retard, vendredi soir au centre Jean Savéan. Elle recevait les enseignants de la filière, en particulier les nouveaux professeurs nommés récemment à Lannion.

« Cette rentrée est excellente pour les classes bilingues, reconnaît Roland Riou, le président de l'APEEB. Nous nous honorons de la création de deux classes supplémentaires. Une à Saint-Roch en cours élémentaire et une au lycée, où arrive un professeur qui enseignera la géographie en breton ».



Le président de l'APEEB, Roland Riou, avec au centre Sylvain Botrel et à droite le secrétaire de l'association, Gérard Couper. Ce poste au lycée est une première en Bretagne. Il est occupé depuis deux semaines par Sylvain Botrel. « Les effectifs de rentrée sur Lannion sont de 43 élèves en maternelle, 83 en pri-

O.F. 20/03/93

**Enseignement**

**Classes bilingues : une chaîne TV japonaise filme à Lannion**



Les élèves de l'école Saint-Roch, de Lannion, acteurs d'un film japonais.

Les jeunes élèves bilingues de l'école Saint-Roch de Lannion se souviendront longtemps de leur matinée de classe de jeudi. Ils ont travaillé sous l'œil d'une caméra, appartenant à une grande chaîne TV japonaise, qui, pour le 45<sup>e</sup> anniversaire de la proclamation des droits de l'homme, s'est intéressée à l'enseignement des langues minoritaires.

Quant au film sur les élèves de Saint-Roch, il passera sur les écrans japonais et sera diffusé au prochain colloque d'Osaka (Japon). Le registre des droits de l'homme englobe aussi le problème des minorités.

« Chez nous, leur enseignement n'est pas reconnu. Nous sommes venus à Lannion chercher un témoignage » explique l'interprète du caméraman. C'est un professeur d'université japonais, intéressé par un ouvrage écrit par des instituteurs guingampais, Laurent Lintant et Richard Fonta, qui est à l'origine de ce déplacement. Le livre des Guingampais « Education aux droits de l'homme » sera de son côté, traduit en japonais.

LE TELEGRAMME  
24.09.93

**KEMPER**

Skrivet he deus Isabelle leal, kelennerz e lise brezhoneg (e Kemper), e skolaj Langevin (er Gerveneg) hag e skolaj Max Galvani (er Gerveneg) da grom dre ma n'he doa implij-mañ ebet er skolaj d'ober abalamour d'un skol, hag e krofe ar c'hentelioù gant dale abalamour d'un abour a vail a oa gont mestrudurezh ar skoi d'ober war-dro implij-mañ er brezhoneg.

A dra sur e vije mat d'un holl gelennerion ober kemmañ-all pa sav' stour Adennon.



**UNIV'KEMPER**  
 NNERIEN BREZHONEG  
 1, chemin du Ter Bin, 35000 Rennes

Le 23 octobre 1993

M. le Recteur d'Académie  
 96, rue d'Antrain  
 35044 RENNES Cedex

Monsieur le Recteur d'Académie,

M. André KEMPER exerce la fonction de conseiller pédagogique de langue et culture bretonnes, depuis 1982, sans en avoir le titre statutaire.

Il s'agit-là d'une anomalie administrative qui, la générale est, corrélativement, dévalorise objectivement l'enseignement du breton.

Il nous paraît important que l'Education Nationale, qui lui confie depuis treize années une mission de formation, d'évaluation et de conseil, reconnaisse la compétence de M. André KEMPER.

Nous demandons l'examen prochain de sa situation et son accès au statut de conseiller pédagogique de plein droit.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur d'Académie, l'expression de nos respectueuses salutations.

Tugdual KALVEZ  
 Président  
*T. Kalvez*

**ROAZHON**

Evit mont er 6vet klas e rank skolidi Roazhon leuniañ ur baperenn merket warni ar yezhoù bev a c'hellont dibab er skolaj.

War ar baperenn eo meneget ar 4 yezh (saozneg, alamaneg, ruseg ha portugaleg) a c'heller dibab, ha da be skol e ranker mont ma tibaber ar ruseg pe ar portugaleg evel yezh kentañ (LV1).

Ar brezhoneg ivez zo kelennet adalek ar 6vet klas e 3 skolaj eus Roazhon : Zola (evit ar skolidi "2-yezhek" hepken), Jean Moulin, hag Echange (evit ar wech kentañ). Ar vugale a garfe studiañ brezhoneg a c'hell gouenn mont en unan eus an 3 skolaj-se eta.

Nemet, d'an 30 a viz Mezheven, ne oa erruet ar c'heloù e skol kentañ derez ebet c'hoazh, ha ne oa ket embannet war ar baperenn da leuniañ.

E 1992-93, pa oa da gelenn brezhoneg en ur skolaj all (la Motte-Brulon), ne oa bet kentel ebet, dre ziouer a skolidi ha dre ziouer a gelaouiñ. Hag heñvel e vo ar gont e skolaj Echange ar bloaz-mañ ?

E dibenn miz Gwengolo, ne oa ket kroget c'hoazh ar c'hentelioù e skolaj Echange.

INSPECTION ACADEMIQUE  
 D'ILLE ET VILAINE

ADMISSION AU COLLEGE

Evilid ar gont  
 1

UNIVERSITE PER LA FAMILLE

NOM de l'élève: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_

Adresse postale de la famille: \_\_\_\_\_

Tel: \_\_\_\_\_

Est demandeur de bourse à cette école de collège ?  OUI  NON (1)

Langue maternelle de l'élève	Langue maternelle de l'élève (2)	Langue maternelle de l'élève (3)	Langue maternelle de l'élève (4)
<input type="checkbox"/> ANGLAIS	<input type="checkbox"/> ALLEMAND	<input type="checkbox"/> ITALIEN	<input type="checkbox"/> ESPAGNOL
<input type="checkbox"/> PORTUGAIS	<input type="checkbox"/> RUSSE	<input type="checkbox"/> AUTRES	<input type="checkbox"/> AUTRES

A le  
 Signature des Parents

PROPOSITION DU COUNSEIL DES MAITRES DU CYCLE

Admission dans le cycle d'enseignement de collège

Maintenir à l'école élémentaire

A le  
 Signature

RETOUR DES PARENTS

Accord  Désaccord

EXAMEN DE LA REVUE LA FAMILLE DE L'ENFANT DE L'ENSEIGNEMENT ACADEMIQUE

Admission dans le cycle d'enseignement de collège

Maintenir à l'école élémentaire

(1) Si l'élève est inscrit dans une école maternelle, la famille choisit entre deux cycles.  
 (2) Si l'élève est inscrit dans une école maternelle, la famille choisit entre deux cycles.  
 (3) Si l'élève est inscrit dans une école maternelle, la famille choisit entre deux cycles.  
 (4) Si l'élève est inscrit dans une école maternelle, la famille choisit entre deux cycles.







UNWANIEZH AR GELLENNERIEN BREZHONEG

76, Duhamel, 21, s'izad an I-tr Bann, 56100 Gwernez

Le 17 juillet 1993

M. l'Inspecteur d'Académie  
de la Région Bretagne  
44000 NANTES

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons lancé un communiqué, afin de susciter la candidature d'un nouveau professeur de breton, en remplacement de M. Motrot, démissionnaire. Vous en trouverez le texte ci-joint.

Nous espérons que cette action, allée à celle de votre administration, sera efficace.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes respectueuses salutations.

Suppléant KALVEZ  
Président



UNWANIEZH AR GELLENNERIEN BREZHONEG

76, Duhamel, 21, s'izad an I-tr Bann, 56100 Gwernez

Le 17 juillet 1993

M. Michel CAPRAUD  
de la Région Bretagne  
B.P. 972  
44076 NANTES Cedex

Monsieur le Recteur,

Nous avons lancé un communiqué, afin de susciter la candidature d'un nouveau professeur de breton, en remplacement de M. Motrot, démissionnaire. Vous en trouverez le texte ci-joint.

Le Protocole d'accord, en date du 23 avril 1991, concernant la gestion de l'enseignement du breton en Loire-Atlantique, prévoit que l'Etat doit avoir un rôle actif, afin de préparer la rentrée de septembre.

A ma connaissance, elle n'a été réalisée. Nous vous souhaitons savoir que notre représentant actuellement en Loire-Atlantique, M. Roland Moligne, reste à votre disposition pour toute concertation prochaine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

KALVEZ  
Président

- 37 -

Emploi e rektordi MAOHEB, d'ar 14.10.93

Tud douet: an Ao. Van den Driessche, rektor kabined ar rektor, an DII Frened, e karg ar Brezhoneg e Finsalderzh Amdaneksh Nomed, an Ao. Le Gullier, Ennelier Amdaneksh, An Ao. Remondinou, Sekretour Meur Amdaneksh Nomed, Yann-Fanch Gullouez, e anv DIWAN Bro-Nomed, Morvan Kozar, e anv APEB-44, Jodi Boulzennec, e anv APEB-44, Roland Mogr, e anv UGB, Digrezet eo bet an Ao. Muller, Ennelier Meur, Guy Kozal, e anv UGB, hag an Ao. Geyraud, Rektor Nomed, dre ma eo bet embannet ar ministr-se e rankje dilloñb tuhannt...

1 - Sted dekadurezh ar Brezhoneg e detru ar blavezh-skol 93-94 (an Ao. Le Gullier).

E skolioù 'zo ne vez ket mat kalennet ar Brezhoneg: skolioù Chantemy e Nomed, skolioù La Pelletier, Lise Savigny, skolioù Savigny, skolioù Ronan Roland e Sant Nazer.

Lise Grand Air, ar Bann: 14 skolioù.

Setu ar skolioù evit ar skolioù all:

Skolioù Grand Air, ar Bann: 5

Skolioù Gouez, ar Bann: 29

Skolioù Gwernez: 1 (elfe, abet)

Skolioù Gwernez: 10 (veur-dre)

Skolioù Albert Vignou, Sant Nazer: 2

Skolioù Bann: 47

Skolioù Niek Lambert, Nomed: 37

Skolioù Kizun: 45

Lise La Collinière, Nomed: 17

E Gwernez, ar Bann, e Nomed, e Bann hag e Kizun emañ stallet mat ar brezhoneg. E Gwernez, e Sant Nazer hag er Poulligenn e c'hounter.

E parr-kenteh ar blavezh-skol ne oa kalennet abet e kornad Sant Nazer, nemet an Ao. Neal e Albert Vignou. Kavet ez eas bet unan, gant akozadell Rektordi Roshon, anvet BRILLANT (skritur mat, gabset). Tud ar rektordi n'anavezont ket e raganv, met eus an Oriant eo-eh. Ha Mikael BRIND e vefe ? N'eo ket sur. Forzh penaos, gant ma 'z aio honnezh e davempred gant UGB buan a-walc'h.

2 - Sted an dekadurezh ar skolioù DIWAN e Bro-Nomed (X-F Gullouez):  
Mont e ra an tredo war wellañ arav. Gwelout ar follienn arag mañ.

3 - APEB 44, Goulem e ra ar garent ma vo reallit hantenn skoli-1ise evit ar brezhoneg, ha ma vo kreont kentelioù brezhoneg I/2 hag I/3 el liseoù ma vo skolidi o do gentañ brezhoneg abaoe ar 4vet klas. Un enklask, un enklask kentelioù brezhoneg, a vo sozret e skolioù Ruzigilano e Nomed, evit distro-skol '94.

4 - UGB (R. Mogr):

\* Sted dekadurezh ar brezhoneg e kornad Nomed, Gwelout ar follienn arag mañ. E-kozuz ar 70'blesoù manget arve, ez eus unan e skolioù Niek Lambert ma 'z eus skolidi na c'hoar ket gallegerien 2 vloaz 'zo (eus Turki, Bulgari, Magreb, Afrika Du, hag all).

\* Kaden ar c'helenner nevez e kornad Sant Nazer. Preat e oa Yves Tremenar eus Goulem, da gment an eurto-se, hag en deus en deus digrezet evit e c'honour. Palligezet en deus gant tud e kornad Nomed, ha resporet ez eus bet dezhañ ne ouid ket e ar abe kuit leonnes kitorc eus e gery. Goude gvirikeat, ne oa ket ant ar respont-se rak heañ en doa palligezet e miz Goulem da did anbetredurezh ar Rektorelezh. Perak ez eus bet respontet da Yves Tremenar ne oa plas abet ?

\* Lise La Collinière. N'eus ket kalz a skolidi el lise, dre ma vezont disakolonket gant an eurto ( da greskeiz ha da noz etre 5-30 ha 6-30 ), ha dre ma ne fall ket d'ar rann ober brezhonezh evit ar brezhoneg.

\* Skolidi Kizun. Ar re goañh a zo e 3de klas. Er dizoz a zeu e vint kaset d'ui lise e kornad Nomed, pe e lise Montsigu e departemant ar Vande, dre ma n'eus ket unan c'hoar e kornad Kizun. Kinniget ez eus bet gant ar rektorelezh kas anezho da lise La Collinière, met drou skolin a zo: embellid e rann (an Ao. Le Gouler) hag ar fed ma tlejet drou da noz el lise. Kalz gwelloc'h e vefe kas anezho da lise La Herdière, an holl vorteh ouzh ker Gizun. Ret e vefe staliañ aze kentelioù brezhoneg, neuze.

\* Skol-veur Naoned. Goulenn a ra UGB ma vo krouet ur fann keltriek e Skol-veur Naoned. Ul labour eus ar c'hentañ a zo bet graet war-lin gant ar studierien: 38% eus ar studierien a zo a-du evit ma vefe roet an anv Anna Vreizh da Skol-veur Naoned, 30% ha 40 anezho a c'houlenn kaout kentelioù brezhoneg, hag ez int kalz niverusoc'h eget e rannoù all er Skol-veur.

\* An aogregasion. Goulenn a ronnep un aogregasion evit ar brezhoneg. N'eo ket bet krouet d'an deiz a hiziv. Evel-se e vez miret ouz ar galanterien Brezhoneg bezan evit war skolidi paeamant ar re agrañst, evel ma vez graet en danvezioù all.

\* An titl Kapsalian. R. Mogn goulenn en e anv e-unan ma vo ket mui skrivet emgopoù fens e-keñver e titl-micher. Kapsalian Brezhoneg a zo un titl evel a ra all, hag e ranker kaout doujans outañ evel ouz ar re all. Mepaget en deus titloù evel "Breton - Histoire et Géographie" (e Gouened), "Breton - Géographie", "Breton Anglais" (e Naoned) war baperioù ofisiel. Premezet ez eus bet dezhañ reñf e titl gwir, a zo "Professeur Certificé de Breton".

5 - Evit klodañ. Lavaret en deus an Emaller Akademiezh e oa bet plijus an emvod kavout a zoe dezhañ e oa bet goulennet traon na oant ket ardeist-ordinal, a vefe tu mervat respont d'an darn vrasañ anezho e bez-mezur hag hep termal. Un emvod all a vo, e niz kerzu silvaet, ma toujo an Ao. Muller hag ar rektor nevez.

R. MOGN

\* Lise blaen. Digriet a vo e lise gregopol '94 ul lise nevez e blaen. Act eo R. Mogn d'ha mervat ar rener nevez-annvet. Divizet ez eus bet e vo kendalc'het kelenn an holl zanvezioù a zo bet dibabet gant ar skolidi, hag ar brezhoneg en o zouez.

\* Ar brezhoneg gant ar skolidi. Hag ar brezhoneg hag e skolidi Chantenois. En deus skoaj-se ne oa ket kalz a skolidi hag e skolidi 4 e Le pellierin ha 5 e Chantenois. Ne oa kentelioù brezhoneg nemet e 4vet klas, matra e 5vet hag e 6vet (nac'het gant ar renerien). Lakaet a oa bet an eurioù da greditaiz e Chantenois, hag ar rener e deus nac'het hirañ an disterañ tamm paper a demne d'ar brezhoneg. E Le pellierin ez eus bet c'hoarvez-se embiezh digant kelennerien all 'zo, renet gant ar c'helenner galleg-ist. Goude d'ar c'helenner brezhoneg dont da zisplegan d'ar Skolidi 5vet klas matra 'oa ar brezhoneg e 4vet klas, en deus graet ar c'helenner all ur gentel un eurvezh evit displegan d'ar skolidi e vije bet lakaet ar re a rañf brezhoneg ar c'hlasoù disterañ, ar c'hontrol-bev diouz ar re a ra latin, a vez lakaet atav ar gwellañ klasoù. War-lerc'h klenn ar c'helenner brezhoneg outañ en deus respontet renet ar skol ne lavere matra d'ar c'helenner galleg-ist-se. Kement-se a oa enev d'an Emaller Akademiezh.

\* Skolidi Diven. Pa vez kaset ar skolidi eus ar skol kentañ derez d'ar skoaj e vez diaes dezhañ. Pa vez ret ouzhpenn-se klenn ar yezh-kelenn, e teu da vezañ klennoc'h e houn evit. Met e vefe klenn kavout evit ar skolid-se un nebeut kentelioù brezhoneg, evel ar deuz ar skolid-se evit klennoc'h an disterañ, evel ar deuz ar skolid-se evit klennoc'h an danvezioù all o doa graet un nebeut studioù e brezhoneg hag a oa o ehom e kornad Naoned e vefe tu d'ar skolid-se kavout kentelioù brezhoneg (2 eurvezh) hag un danvez all (duarontezh, Skizantroù an natur pe Saozneg) gant ur c'helenner brezhoneger. Graet e vez ar mod-se e skoaj Kervozan e Kember abaoe 1987. Ur rektres UGB-DIVAN-Deskdurez-Strad a vo sozet.

\* Bachelouriezh 1993. Trement ez eus bet hep an disterañ klenn ar brezhoneg LV2, LV3 hag, evel just, danvez direk, ar vachelouriezh e Naoned en 1993. Da lavarañ eo eo degemeret ar brezhoneg da vat evit holl rannoù an arnodenn-se.

\* Renerien skolañ. Lod o deus sozet bruderezh evit ar brezhoneg ar bleaz-mañ e klasoù CM2 evit o skolidi da zont, e kornad Naoned. Efeñs eo an doare, gant ma vez graet abred a-walc'h.

Niver a skolidi e kornad Naoned e 1993-1994

Blaen 6.D	16
Blaen 6.E	13
Blaen 5.D hag E	18

Hollad: 47

Klizun 6.A ha B	18
Klizun 5.B,C,E,G,H	9
Klizun 4.B ha C	10
Klizun 3.B	8

Hollad: 45

Noe Lambert 6.A	12
Noe Lambert 6.	19
Noe Lambert 5.1,6 ha 4.1	6

Hollad: 37

La Colinière 1	11
La Colinière 2	6

Hollad: 17

Hollad meur: 146

- 6vet: 78, 3 skolaj
- 5vet: 33, 3 skolaj
- 4vet: 10, 1 skolaj
- 3vet: 5, 1 skolaj

Well-wazh: 36,5 skoliad dre skol (39,7 dre skolaj).

E 1992-93: 17 dre skol.



-40-

## UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, strada an Tier-Barn. 56000 Gwened

Le 21 septembre 1993

MORBIHAN

M. Herbert MAISL  
96, rue d'Antrain  
35040 RENNES Cedex

Monsieur le Recteur,

La section de Guidel de l'Association des Parents d'Elèves pour l'Enseignement du Breton est intervenue auprès de vous, par lettre du 14 courant, pour dénoncer les difficultés faites à leurs enfants dans leurs études de langue bretonne, en 6e, au collège de Quéven.

Il nous semble nécessaire d'accéder à leur demande raisonnable, de porter à trois heures le cours de breton de ces élèves qui ont reçu à l'école primaire un enseignement bilingue pendant deux années - comme c'est le cas dans les classes bilingues de Bretagne.

Nous attendons cette prochaine mise en conformité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Tugdual KALVEZ  
Président



Rennes, le 04 octobre 1993

-41-

Le recteur

à

Monsieur Tugdual KALVEZ  
Union des Enseignants de Breton  
21, rue des Tribunaux

56000 - VANNES

Dossier suivi par : M. CHAIGNAUD  
Tél. : 99 28 79 20

M/Réf. : DOS/SE/BC/CL  
V/Réf. :

Objet :

Monsieur,

Vous avez appelé mon attention sur les conditions de l'enseignement du breton au collège de QUEVEN.

Cet établissement, comme vous le soulignez, a la particularité d'accueillir des élèves ayant suivi un enseignement bilingue en primaire : ceux-ci sont au nombre de 3. La question a été de savoir comment cette caractéristique devait être prise en compte dans la scolarité en collège.

Délibérément, j'ai choisi de ne pas ouvrir une filière bilingue. En effet, celle-ci suppose un effectif suffisamment important pour garantir sa pérennisation, l'élaboration d'un projet pédagogique et la mise en place de moyens relativement importants (7 h par niveau). Ces conditions ne m'ont pas paru réunies à QUEVEN.

Toutefois, il aurait été dommage de ne pas prendre en compte la spécificité des élèves ayant suivi un enseignement de Breton en primaire. C'est la raison pour laquelle j'ai délégué 2 heures pour les 3 élèves concernés, à charge pour le professeur de mettre en place un programme pédagogique particulier et de l'articuler avec l'heure d'enseignement qu'il assure par ailleurs aux 3 élèves qui ont pris Breton facultatif en 6ème.

Il me semble que ces dispositions, que l'Inspecteur Pédagogique Régional suit attentivement, permettent aux élèves de conforter leurs acquis en Breton. Naturellement la solution retenue cette année sera revue pour la rentrée 94, dans le cadre des procédures réglementaires en vigueur, de la politique qui sera arrêtée et compte tenu des moyens disponibles.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

LE RECTEUR

H. MAISL

### DANVEZ KELENN

Kavet e vo amañ an arnodenn 'zo bet roet d'ober da skolidi 3de klas "divyezhek" Lanuon e Miz Even 1993.

Klasket 'z eus bet sevel amrouennoù heñvel ouzh re ar galleg er "Brevet".

N'eo ket sur eo ar seurt arnodenn a vije mat kinnig evit ar "Brevet", ma vije roet d'ar brezhoneg ur plas par da hini ar galleg. met ne oa ket tre pal an dever-mañ. Diskouez eo posubl d'ar skolidi tremen e brezhoneg amrouennoù a live gant re ar galleg an hini e oa hor pal d'an ampoent. Neuze eo bet heuliet pizh patrom an amrouennoù galleg.

### BREZHONEG ER SKOLIOU PUBLIK

Un dra vat eo evit ar vugale deskiñ div yezh er skol-vamm ha kentañ derez, evit :

- bezañ gwiziennet e sevenadur ar vro
- bezañ kustum ouzh daou zoare soñjal ha bezañ barrekoch da zeskiñ yezhoù all
- bezañ en e vleud ha digeriñ e spered war ar bed

Ar skolioù divyezhek e Breizh an doare nemeti da zeskiñ div yezh abred

APEEB/KTKB - 23 Bd M. Sangolys - 22110 ROSTREN ☎ 96.29.23.33

DÉPARTEMENTALE

Ouest. France

30.08.93.

#### Treuzenn:

Goude un nozvezh vat a gouestek e savas serzhoc'h ha gwe'lec'h an heñvel. N'eo ket ar pouezevioù a rae diouer e ymerz ar c'houdroenn, en doare ma c'hallas Suliava nozañ, a-hemm merem, ur pred fonnus a adlakanas pep hini en e blog. E fin ar pred e redas an daou vugel er-maez da c'hoari, tra ma chomas an daou vugel da zivout. Gwir-hemm o hantec'kerrek ar mu- an daou vugel, e-dao-trem, gant meskad 10/10 o Kizil e krec'h ar skoli-er.

—Petra a zo adare 7<sup>e</sup> a elgarias Millo, lamret o soñjal e oa savet trow etre ar breur hag ar c'hoar evel ma c'hoarvese al lezoc'h eget bennak.  
—Ur vag a zo oc'h etreoc'h.  
—Va, a gredas, "pet war-gont" anañ ?  
—Ha Jim ha Millo da gredet gant an derezioù, ouzh o grollataz daou-ha-daou. Suliava a hastas mont war o lezoc'h. A-terdek ez ejont da droad an dachenn. Bez' e oa ul lestr o treuzin an Nantucket Sound war-hed daou vintec diouzh an nod hag o skellin war-du ar c'huzh-hoù diwar hanter-hart.

Notennoù:  
Tennet eus "Kenavo, America", gant Jabez KORN

1. Elmhanket: (an)di fidiñ, c'hoar festerio, lamet, redok.
2. goudeoc'h: ul lezoc'h goudeoc'h, gwerzek, diwallat
3. war-gont: war-du, war-su, etrezek, an(g).
4. grollataz: mont, ober ur c'hennad dreist (daou zere).  
5. BEZ: ezh, bannet.

#### YEZHIOU

Kestria gant an alifonn Jellennet:  
01. Goude un nozvezh vat a gouestek e savas serzhoc'h an heñ-  
02. Goude un nozvezh vat a gouestek e savas serzhoc'h an heñ-  
03. Ne soñje ket ar vugale er plikadennoù ken.

Laketañ an alifonn etre kremañsoù O e-lezoc'h an alifonn Jellennet:  
04/ Ne soñje ket ar vugale vitan er plikadennoù ken: prest e oant  
05/ da redok dire al lizhor ha da bimpantañ o c'hoar par ma  
06/ An deiz-se e c'hoarvesas kemant-mañ: e fin ar pred e redas an  
07/ daou vugel er-maez da c'hoari, tra ma chomas an daou vugel da  
zivout. Trow-hart e vas ar gres gant bogata o Kizil. (Tennet)

Ober ur frazenn glok en ur lauzhiñ an eil levezenn d'an hial  
gant:  
08. Jim ha Millo a welas ul lestr. // Aet e oant betek bord ar mor.  
09. Jim a lavaras: // Gwete, em daou vugel.  
10. Gwete o dan ur vag. // Ne oa deniad ebet war gwer ar vag.  
\*\*\*\*\*  
5 ppoint

GERIAOU  
Dizolegad etre ar ger (pe tidi) ur ger heñvel betek hañ Jellennet  
anet-hañ en ur frazenn savet gannoc'h.

11. LIZHOR / 12. LESTR / 13. KRAV / 14. A-DROL-TRON / 15. MILKOR
- Skrivañ en un doare all gant serioù all, ha dreist-holl hep  
Jellennet ar ger Jellennet:
16. Ha Jim ha Millo da gredet gant an derezioù, ouzh o grollataz
  17. daou-ha-daou.
  18. N'eo ket ar pouezevioù a rae diouer e ymerz ar c'houdroenn.
  19. Ur pred fonnus a adlakanas pep hini en e blog.
  20. Bez' e oa ul lestr o treuzin an Nantucket Sound war o skellin  
war-du ar c'huzh-hoù diwar hanter-hart.

REIZHAKRIVADENN

Ar penna

Ar valtonterien gant o fuzuilhoù, o sabrinier, o fistolennoù, a dolo evezh mat.

Un toulladig martoloded a gavas e grollenn' ur garreg ur varrikenn en he fesh. Hag int a drollou mein d'he didalah. Galvet o deus ar re a oa en o c'hichen da gemer o ferzh er varrikenn. Gwazed ha merc'hed hag all, gant o botoù kosad, ha da evañ i da evañ i... Graet o deus, kement ha ker bihan, ken ma en em unannas an-dro d'ar varrikenn un toullad mat a dud, ha pep hini en deus bet e votesad gwif.

Ar valtonterien a gouezhas war an taol: degemeret mat int bet, dreveset, lespavet: "Dialvez ! Chas gourilany' i" Ha pep hini evelkent en ur youc'hul a eves, eva. Ha botez pe votez ac'h ae atav er varrikenn.

Gallit o deus evelkent ar valtonterien, gant kalz a bvan, lakaat ar gwif da redek. Menze ho piñe bet kievat kaerhañ Cholori ha Jabadao a zo bet biskoazh kievet e Breizh-Izel, etre Montroulez ha Lanuon.

Notennoù:

1. VE. grollenn → un toull hir ha strizh en ur garreg, pe etre div garreg.
2. gourilany → fin al lanv, pa vez ar mor en e uhelañ.

A BEP SEURT

PREZEGENN PER DENEZ

E KUZUL EKONOMIKEL HA KEVREDIGEZH EL RANNVRO BREIZH (d'an 18 a viz Mae 1993)

Il me semble que tout ce qui nous reste possible, en ce qui concerne les documents qui nous sont soumis, c'est, non pas de donner des avis, qui viendraient un peu tard, mais de faire des commentaires.

Mes commentaires, donc, porteront essentiellement sur le point n° 2, page 69, Langue et Culture Bretonne.

En ce qui concerne le Centre de Création Pédagogique créé par le Rectorat, il faut savoir que ce Centre avait été inscrit, comme une initiative et en partenariat, dans la convention signée en 1990 entre Diwan et le Rectorat et qu'un projet de statuts a été conjointement rédigé il y a un an. Il apparaîtrait aujourd'hui que le Rectorat devient le seul maître d'oeuvre, mais avec les fonds régionaux, primitivement destinés à Diwan. J'ose espérer que les accords de 1990 ne sont pas caducs.

Il est exact que Diwan connaît, et connaît de manière chronique, des difficultés financières. Mais il est aussi regrettable qu'un mouvement associatif ait dû prendre en charge un service éducatif que l'enseignement public, aussi bien d'ailleurs que l'enseignement privé, se refusait à assurer. Si l'on sait que Diwan doit consacrer 3 millions de francs à la formation de ses enseignants, on comprend facilement qu'il se trouve en situation délicate. Il me semble d'autre part que l'URSSAF a dégainé un peu vite. L'Etat sait fort bien, quand il le veut intervenir pour effacer les dettes. Il n'y a pas si longtemps, il a passé l'éponge sur une dette de 12 milliards à l'égard de l'entreprise Renault. En 1991 l'Etat a annulé 3,5 milliards de dettes à l'égard du Mali, du Niger et du Burkina-Faso. Je n'ai d'ailleurs aucun commentaire défavorable à ce sujet. Car, tous comptes faits, je me demande si c'est le colonisé qui doit de l'argent au colonisateur, ou le colonisateur au colonisé. Et, précisément, la Bretagne se trouve, culturellement, en situation coloniale.

Il me semble que la Région aurait pu, sur ce point, avoir une discussion avec Diwan, qui a commencé un processus de règlement de ses dettes avant de lui enlever définitivement cette subvention de 750 000 francs. Surtout lorsqu'on observe la facilité avec laquelle on attribue d'une part 1 million de francs à une société qui a mal fait ses comptes, la Société d'Aménagement du Port-Rhu, et un autre million à notre cher Orchestre qui est financièrement de plus en plus régional mais qui artistiquement, l'est de moins en moins.

Comité Economique et Social de la Région Bretagne (18-V-93)

GOULENNOU

Responn d'ar goulennoù... displeañ ar respontoù ha kopiañ bewech al lodenn(où) eus an destenn war a ro un diazezh d'ar respontoù.

21. Petra eo anv sab Millo ?
22. C'hoarveset e oa un dra displejuz gant ar vogale en denc'hent ? Petra ?
23. E Breizh e c'hoarvez an traoù ?
24. Falc'h h emañ ar c'houdrenn ?
25. Boud treak a vez debret gant Sulieva, Millo, hag all... ?
26. E d'ar c'houdrenn, pe tra a vez displejuz ?
27. Ha gouzout a reont en un douez reas dre he hent ment ?
28. E fin an devezh e c'hoarvez an traoù ?
29. Ur verc'h en deus Millo ?
30. War beseurt tu eus ar c'houdrenn emañ ar mor ?

PENNA DA SKRIVAS

15 penna

Dibab etre an daou zannver-mañ da heul:

I-Danvez "Lijnañ" (dreiñ-holl):

Ijinañ un heolad d'ha leter. Petra a c'hoarvez goude gant Millo, Telo, hag all ? Mirout ar muih posubl ken ur pennad skrivet gant Jakez Konan.

II-Danvez "Prederiañ" (dreiñ-holl):

Besañ dreist-holl en estrenvro, a zo mat evit ar re yaouank, sañset. Gwir eo, pe n'eo ket ? Paek ? Besañ arguzennoù ha skouerioù. Pouezus eo e vefe urzhiet mat an traoù, hervez ur steunvenn (gg: un plan) sklaer.

EVEZHADENNOU

10 penna vo gouzlet d'ar reizhkrivadur ha d'an doare da skrivañ ha da ginnig ar skrid. Skrivit frazennoù klok (evit hell lodennoù an arnodenn). Rannit mat ho amzer (2 eurvezh).

**FILMOU BREZHONEK**

Savet ez eus bet ur gevredigezh anvet "Filmoù" gant Mikael Madeg, Soazig Danielou ha tud all a Vro Leon evit sevel filmoù e brezhoneg. Ur film zo bet graet dija, diwar ur gontadenn skrivet gant Mikael Madeg.

**FILM UGB**

Un toullad mat a skolioù o deus prenet kasedig video film UGB, a drugarez d'ar gelennerien vrezhoneg. Ma n'emañ ket ar c'hasedig en ho skol c'hoazh, hastit buan goulenn digant an teñzorer. 100 lur evit ar skolioù, 50 lur evit an izili.

**"NI A GOMZ BREZHONEG"**

"Ni a gomz Brezhoneg" eo anv al levr-deskiñ brezhoneg savet gant Mark Kerrain evit al liseoù hag ar c'hentelioù-noz. Ul levrig bizskrivet 150 pennad, gant divizoù, yezhadur ha poelladennoù eo. Ur c'hasedig zo da heul, warnañ an darn vrasañ eus an divizoù. Da c'hortoz kavout un embanner (E Breizh ?) da voulañ al levr, (prest eo UGB da gemer perzh evel kenembanner) emañ al levr bizskrivet e gwerzh e ti an oberour (Mark Kerrain, 42 straed al Lireu 35136 Sant Jakez). 60 lur al levr, 20 lur ar c'hasedig. 16 lur ar gasadenn.

**GOULENN KENSKRIVAR**

Klask a ra Alain Pierre 33580 DIEULIVOL, Kelenner Okitaneg en ur skolañ-stad (e Bellègrue, Gironde), kenskrivañ gant kelennerien brezhoneg e skolañoù (lizher degemeret d'ar 24-VIII-93).

**SKI E BREZHONEG**

Eus ar 5 d'an 13 a viz Meurzh 1993, e Savoia, e-tal Albertville, evit krennarded eus 9 da 15 vloaz. Titouroù digant an Oaled, 29870 (98-04-07-04).

**BEAJ-STUDI**

Bet eo an Ao. Ro. Muller ha Salles-Loustau e Breizh gant o zroiad-studi "Kudenn kelenn ar yezhoù rannvro", kaset ma oant gant Ministr an Deskadurezh.

Eno e oa Prezidant UGB a roas dezho un teuliad gant hon goulennoù hag arc'hadurioù. Danvez-studi dezho er gêr.

**KIMIAD**

Ast eo kuit ar Rektor Maisl. Ne oa ket pedet UGB da lidañ an darvoud. Breizhad eo ar Rektor nevez, ha bet ofiser a vor. Gant ma oaro kas al lestr hep teurel ar yezh dreist ar bourzh. Martoloded UGB a vo war c'hed.

M.K.

**E.L.Y.: EVID LEZENN AR YEZOU**  
**Comité Breton pour le Statut des Langues régionales**

POUR INFORMATION  
U.G.B. gweud

Secrétariat régional :  
40 bis, rue de la République  
29200 Brest

Pour information, à l'attention des PARLEMENTAIRES,  
des CONSEILLERS REGIONAUX et GENERAUX,  
des Membres des CONSEILS ECONOMIQUES et SOCIAUX de BRETAGNE.

**LE STATUT DES LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES**

! Une aspiration largement majoritaire en Bretagne

ELY, le Comité breton qui milite pour un statut des langues et cultures régionales de France, vient de procéder à un nouveau pointage des résultats de sa campagne de Vœux dans ce sens émis par les Municipalités de Bretagne. Engagée à la suite des multiples résolutions adoptées sur ce thème par les Conseils Généraux et de la Région Bretagne, et placée sous le patronage de quelque 550 personnalités universitaires, culturelles, économiques et sociales, la campagne de E.L.Y. (Evid Lezenn ar Yezou = "Pour la loi des Langues) a recueilli, jusqu'à présent, 519 Vœux de nos Conseils Municipaux de Basse-Bretagne, zone traditionnelle de la langue bretonne (le Finistère et la partie Ouest des Côtes d'Armor et du Morbihan). Soit plus de 89% des 580 Assemblées communales élues de cette partie de notre Région. A noter la performance du Finistère dont 281 de ses 283 Conseils Municipaux ont émis un vote favorable.

E.L.Y. compte bien que, répondant à une démarche nouvelle auprès de leurs Maires, une bonne partie des Assemblées municipales qui ne se sont pas prononcées jusqu'à présent apporteront leur soutien à une aspiration qui est manifestement le reflet de l'opinion générale de nos compatriotes. De plus, ELY sait pouvoir compter également sur l'appui de nombreux Conseils de la Haute-Bretagne qui, concernés par la défense et la promotion du gallo et de la culture galloise, autres précieuses richesses du patrimoine breton, ont déjà fourni 107 vœux à la suite des votes des Assemblées départementales de la Loire-Atlantique comme de l'Ille-et-Vilaine et de Villes importantes comme Saint-Brieuc, Saint-Malo, Rennes, Ancenis, Ploermel, Lamballe, Rezé, etc., votes acquis à l'unanimité des tendances.

Secrétariat régional de E.L.Y.,  
40 bis rue de la République, 29200 Brest

**Décompte général des VŒUX de CONSEILS MUNICIPAUX bretons en faveur d'un STATUT GÉNÉRAL pour les LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES:**

**BASSE-BRETAGNE** (à l'Ouest d'une ligne PLOUHA-CAUREL-THEIX-SARZEAU):

FINISTERE	281 COMMUNES SUR	283	Soit 99,29% d'entre elles
COTES D'ARMOR	137.....	172	79,65%
MORBIHAN.	101	125	80,8 %
Total BASSE-BRETAGNE: 519		580	89,48%

**HAUTE-BRETAGNE**

Au total, ont été recueillis fin Septembre 1993 **626 VŒUX<sup>1</sup>**

<sup>1</sup> Dans ce nombre, figure la cinquantaine de vœux recueillis en Bretagne grâce à un appel de l'U.S.B.I.F. (Union des Sociétés Bretonnes d'Île-de-France).



ENSEIGNEMENT DU BRETON

STADEGOU REKTORIEZH ROAZHON (1992 - 1993)

Année scolaire 1992-1993

	ENSEIGNEMENT	EDUCATION NATIONALE	ENSEIGNEMENT PRIVE	ENSEIGNEMENT AGRICOLE (PUBLIC + PRIVE)	TOTAL
<b>CYCLE SUPERIEUR COURT</b>					
- A - SECOND DEGRE				(2)	
- LYCEES					
Enseignement facultatif	519 (648)				519 (648)
L.V. 2	143 (74)	19 (687)			162 (142)
L.V. 3	198 (250)	252 (421)			450 (671)
<b>- LYCEES PROFESSIONNELS</b>	347 (382)				347 (382)
<b>- COLLEGES</b>					
Enseignement facultatif	2 481 (2 355)	394 (279)			2 875 (2 634)
L.V. 2	192 (174)	25 (-)			217 (174)
Classes bilingues	85 (60)				85 (60)
<b>B - PREMIER DEGRE</b>					
- Tridomulaire	2 117 (1 782)				2 117 (1 782)
- Elementaire	5 166 (4 758)				5 166 (4 758)
- Classes bilingues	570 (460)				570 (460)
<b>C - ECOLES DIWAN</b>					
		936 (791)			936 (791)
<b>TOTAL REGION</b>					<b>13 504 (12 685)</b>

entre parenthèses, rappel année précédente  
- Langue obligatoire ou facultative

Sources : Service Statistique Pédagogique - Rennes  
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Pêche

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Schléret.

M. Jean-Marie Schléret. Monsieur le ministre, l'éducation bilingue, dont l'importance est reconnue, n'est possible que si elle commence à un âge précoce et si elle est poursuivie sur plusieurs années.

Je pose cette question, en liaison étroite avec mon collègue et ami François Loos, député du Bas-Rhin, parce que l'Alsace, par son histoire, peut servir de modèle à l'ensemble des régions.

Le conseil régional d'Alsace et les conseils généraux font des efforts considérables pour promouvoir la langue régionale, formée de dialectes et de leur langue de référence, l'allemand standard, pour développer le bilinguisme. Celui-ci représente un atout pour le rayonnement de la région. Avec plus de 100 millions d'Européens qui parlent l'allemand en Europe centrale et orientale, un bilinguisme performant est également un atout pour renforcer l'activité économique et les échanges de la France.

La compétence bilingue de l'Alsace est aujourd'hui menacée parce que la transmission des dialectes alsaciens ne fait mal au sein des familles. Elle reste marquée par l'attitude négative, dans le passé, de l'école publique à l'égard de la langue régionale. De plus, de nombreux instituteurs bilingues sont partis ou partent à la retraite.

Depuis deux ans, quelques classes bilingues, à partié horaire pour les deux langues, ont été ouvertes. Cette voie est sans doute la plus prometteuse. Le développement annoncé par le recteur de l'académie reste singulièrement modeste : création de vingt filières en tout et pour tout sur l'ensemble de la région. Or, une étude de la commission académique montre clairement que les difficultés actuelles proviennent du nombre insuffisant d'instituteurs formés pour ces classes.

Bien sûr, pour que cet effort soit productif, il doit être poursuivi en collège. Nous pensons qu'il est indispensable d'installer au moins une filière bilingue dans chaque secteur de collège, afin de permettre aux familles d'inscrire leurs enfants, sans être soumis à des transports dissuasifs. L'ouverture de ces filières dans un délai rapproché de cinq ans nécessite quelques moyens et des mesures appropriées pour dynamiser l'offre de l'éducation nationale dans la procédure d'ouverture mais aussi dans le recrutement, la formation et la nomination.

Quels sont, monsieur le ministre, les moyens budgétaires et les mesures réglementaires que vous allez engager pour répondre, dès cet exercice, aux demandes exprimées à maintes reprises par les élus de ces départements ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous remercie, monsieur Schléret, ainsi que M. Loos, à double titre. En effet, vous me permettez de parler d'abord d'enseignement bilingue, ensuite langues régionales. Comme vous le savez, je suis un ardent défenseur de la réconciliation entre l'éducation nationale et les langues régionales.

M. Marc Le Fur. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je voudrais qu'il soit clair, une fois pour toutes, que la connaissance d'une seconde langue ne se fait pas au détriment de la langue maternelle. Ce n'est pas parce que je parle breton, pour l'avoir appris de mon père et de ma mère, et que certains parmi nous parlent breton, basque, ...

M. Jean-Claude Gayssot. Ou occitan !

M. le ministre de l'éducation nationale. ...occitan ou alsacien, que nous connaissons moins bien le français.

M. Marc Le Fur. Très juste !

M. le ministre de l'éducation nationale. Au contraire, une autre langue nous offre une clé de rencontres avec des pays voisins. L'occitan, par exemple, est une clé de rencontre avec toutes les langues romanes, espagnol, catalan, portugais, italien que, dans leur très grande majorité, les occitanistes comprennent sans traduction, même s'ils ne les ont pas apprises ; c'est donc une très grande chance. De même, l'alsacien constitue une clé pour d'autres civilisations et pour d'autres cultures voisines.

Il me semble donc qu'il est temps d'oublier les querelles, les méfiances du passé et de considérer ces langues de France comme des richesses qui ne portent pas atteinte à la langue de la France qui est le français. Vous m'accorderiez que je ne suis pas soupçonnable de vouloir amoindrir en quoi que ce soit la place du français. Je considère qu'il y a autant de clés pour la réussite scolaire.

Cela dit, il y a trois voies pour assurer le sauvetage de notre patrimoine linguistique français.

La première est l'enseignement bilingue. La deuxième est celle choisie par des associations qui ont privilégié, pendant la petite enfance en particulier, un enseignement maternel du primaire monolingue tout en maintenant l'enseignement du français.

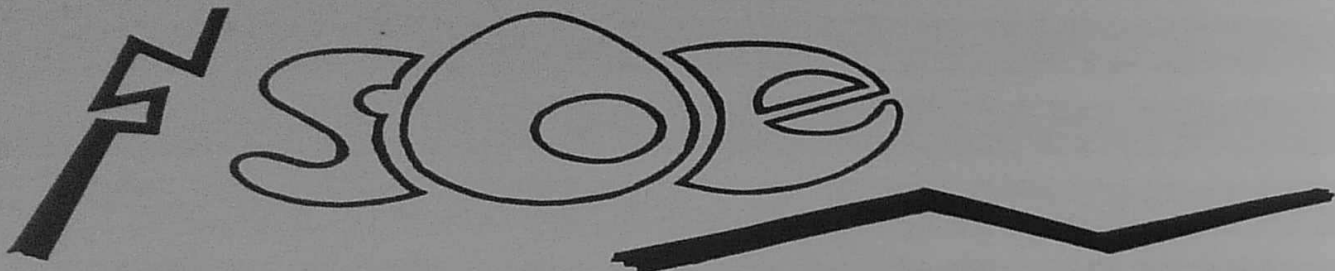
La troisième enfin consiste à faire des langues régionales une discipline.

Pour moi, ces trois voies sont acceptables. Je ne choisis pas entre ceux qui partagent *gratia modo* le même objectif.

Personnellement, l'enseignement bilingue, public ou privé, me paraît être la meilleure voie, la plus souhaitable, pour les familles. C'est notamment le cas en Alsace puisque les dialectes alsaciens se rattachent à un standard allemand qui ouvrira la porte de l'Europe aux jeunes Alsaciens. J'ai d'ailleurs l'intention d'aller prochainement en Alsace pour dire à haute et intelligible voix que nous allons développer un enseignement bilingue ; non pas le rendre obligatoire, non pas l'imposer, mais le proposer à tous ceux qui le souhaiteront. Cela me paraît en effet une richesse.

En outre, je suis en train d'orienter les contacts entre l'éducation nationale et les associations qui ont créé des écoles pour la défense des langues régionales. C'est notamment le cas au Pays basque avec *Seaska*, en Occitanie avec les *Calenderets*, et en Bretagne avec *Diwan*. Les contrats d'association me paraissent les mieux appropriés pour répondre à la spécificité d'enseignement de ces associations, auxquels certaines s'intéressent. L'association *Diwan* pose un problème : elle serait en liquidation de biens.

Nous allons essayer de résoudre ces questions qui ne me paraissent plus de saison. Encore une fois, une langue, c'est une richesse. L'une n'appauvrit pas l'autre. Lorsqu'on parle plusieurs langues, on est mieux armé pour le monde de demain. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)



Syndicat Occitan de l'Education b.p. 136 33 305 Lormont cedex

☎ 56 06 07 72

Le S.O.E. effectue un echange de bulletins avec plusieurs associations et mouvements des autres minorités de l'état français. Ce numéro de rentrée est l'occasion de revenir sur les derniers bulletins reçus d'organisations bretonnes.

BULLETIN INTERNE ET EXTERNE DE DAZONT : le syndicat étudiants breton publie un bulletin bien documenté et au coeur de l'actualité estudiantine. Dans le numéro 3 (nouvelle série) de juillet/août 1993, outre une multitude d'informations diverses, nous avons pu lire un intéressant dossier sur l'intervention syndicale au niveau régional et les comparaisons qui peuvent être faites au niveau européen. L'éditorial de ce même bulletin aborde la prochaine rentrée universitaire et la présence électorale (élections au C.A. du C.R.O.U.S. et aux conseils d'université) qu'entend soutenir le syndicat. Les ambitions sont importantes, à la hauteur des résultats précédents très encourageants.

(Pour se procurer le bulletin de DAZONT, écrire à DAZONT, 18 rue Oberthür, 35000 Rennes)

BULLETIN DE L'U.G.B. : L'union des enseignants de breton publie un bulletin bilingue riche d'informations variées sur l'enseignement du breton et en breton, mais aussi sur l'enseignement des autres langues "minoritaires" telles le basque ou l'occitan. Des informations de notre bulletin ont été reprises ou reproduites plus d'une fois et nous saluons cette initiative qui favorise une meilleure connaissance mutuelle. Aux sommaires des deux derniers numéros (29 et 30) notons l'abondant courrier échangé avec les autorités rectorales ou académiques, témoignant d'une action soutenue de la part de l'U.G.B. à laquelle il faut ajouter les articles à caractère revendicatif en matière d'enseignement de la langue et de la culture bretonnes.

Signalons encore dans le numéro 29, une revue de presse sur le dixième anniversaire des classes bilingues publiques, l'ouverture à la rentrée 93 d'une section bilingue français-breton en classe de sixième (collège privé St François, 29 Lesneven), une lettre de l'U.G.B. réclamant le rétablissement de la Bretagne historique dans son unité et enfin une lettre de la branche américaine du "comité international pour la sauvegarde de la langue bretonne" dénonçant la politique de l'état français à l'égard du breton et plus généralement des autres langues de France.

Quant au numéro 30, il nous offre un compte-rendu de la seconde réunion du conseil consultatif de langue et culture régionales qui s'est déroulée à Rennes le 28 juin dernier (1). Sans oublier les nouvelles propositions pour une réforme du CAPES de breton faites par les enseignants du département Breton et Celtique de l'université de Rennes 2 et un rapport sur le breton dans l'enseignement public dans le département de l'Ille et Vilaine.

(1) On y lit notamment, concernant le brevet des collèges, l'information peu rassurante suivante : "M. Jack Lang avait promis, début janvier 93, qu'une épreuve du brevet des collèges aurait lieu en breton. M. François Bayrou, le nouveau ministre, a décidé arbitrairement, à quelques jours de l'examen, de ne pas respecter la promesse de M. Lang."

Pour les personnes intéressées par le bulletin de l'U.G.B., écrire à : UNVANIEZH AR GELENNERIEH BREZHONEG, "An Douarenn", 21 straed an Tier-Barn, 56000 GWENED,

**B O N A  
R I N T R A D A**